

EUROBIO SCIENTIFIC
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 3.490.269,76 euros
Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf, 91953 Les Ulis
414 488 171 RCS Evry

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Eurobio Scientific (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, les sociétés de droit français Eurobio Ingen InGen, Dendritrics et Capforce Plus, la société de droit belge Gamma et les sociétés de droit américain Diaxonhit Inc., Capforce USA et Genbio (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2018 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Eurobio Scientific, par l'intermédiaires de ses Filiales, est aujourd'hui un acteur français incontournable, leader dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie. Il fournit aux laboratoires de diagnostic hospitaliers et privés des instruments et des réactifs permettant d'effectuer des analyses médicales prescrites par les médecins. Dans le cadre des sciences de la vie, Eurobio Scientific fournit aux laboratoires de recherche des groupes pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des institutions publiques des produits nécessaires à la réalisation de leurs programmes de R&D, en particulier des anticorps dont elle assure le développement et la fabrication. Dans le domaine thérapeutique, le Groupe est propriétaire de molécules issues de sa propre recherche, et dont les développements cliniques ont été confiés au groupe pharmaceutique Allergan et à la société de biotechnologie FeliciteX.

Avec 128 collaborateurs, le Groupe est localisé dans le sud de la région parisienne, aux Ulis (R&D et production) et à Chilly-Mazarin (marketing, vente et administration), ainsi qu'à San-Diego en Californie.

Diagnostic in vitro

Eurobio Scientific s'est spécialisé sur les tests de diagnostic à forte valeur ajoutée, c'est à dire :

- offrant une meilleure précision ou une meilleure vitesse de réalisation, en utilisant des technologies récentes issues des progrès réalisés, entre autres, en biologie moléculaire, ou
- relatifs à des maladies complexes comme les cancers.

L'offre produits d'Eurobio Scientific couvre un large panel de pathologies dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, des maladies auto-immunes, des cancers, et du contrôle qualité. Cette offre, « tout en un », inclut également la mise à disposition des équipements nécessaires pour effectuer les tests, leur intégration dans le laboratoire de biologie, leur maintenance, et une assistance technique.

Les instruments et réactifs d'analyse sont principalement développés par des tiers et vendus dans le cadre d'accords de distribution généralement exclusifs. Les instruments mis à disposition sont acquis en crédit-bail.

Ainsi, en transplantation, Eurobio Scientific est le leader en France des tests du HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le suivi de ces transplantations. Ces tests de diagnostic sont distribués en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific.

Eurobio Scientific détient par ailleurs une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'AlloMap, un test destiné au suivi des greffés cardiaques, développé par la Société californienne CareDx Inc. qui le commercialise actuellement aux Etats-Unis. Ce test est réalisé au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg vers lesquels sont envoyés les échantillons sanguins des patients européens. Une étude de type PRME pour la validation médico-économique du test est actuellement en cours. Elle est entièrement prise en charge par l'Etat, Eurobio Scientific y vendant les tests AlloMap.

En complément, le groupe développe et fabrique en direct sa propre gamme Eurobioplex, des tests de biologie moléculaire pour certaines maladies infectieuses (Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...), ainsi que Tétanos Quick Stick®, test rapide utilisé en service d'urgence ou en pharmacie pour l'évaluation du statut vaccinal ou de la protection immunitaire des patients contre le tétanos.

Le chiffre d'affaires généré par les produits en propre représente environ 14% des ventes diagnostic.

Sciences de la vie

Eurobio Scientific développe et commercialise un ensemble de produits, incluant des instruments, des milieux de préservation et de culture, des anticorps, ainsi que des réactifs, destinés aux laboratoires de recherche, en particulier auprès d'organismes publics, de sociétés de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Eurobio Scientific commercialise notamment des milieux de culture cellulaire fabriqués dans sa propre unité de production des Ulis, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon pour les industriels du secteur.

Les ventes de ces produits en propre représentent environ 48% du chiffre d'affaires « Sciences de la Vie ».

Transplantation de cornées

En parallèle de son activité diagnostic HLA, Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. Ces milieux ont été développés spécifiquement pour les marchés français et européens où ils ont une AMM (Autorisation de mise sur le Marché) en tant que PTA (Produit thérapeutique Annexe) délivrée par l'ANSM, et pour les Etats-Unis où ils ont l'agrément 510K de la FDA.

Développements en cours

Au 31 décembre 2018, Eurobio Scientific développe principalement les produits suivants :

- ALLOMAP, un test génomique pour la surveillance du rejet chez les transplantés cardiaques. Eurobio Scientific détient une licence exclusive pour l'Europe de ce test développé par CareDx Inc. aux USA. Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), est actuellement en cours ;
- TEDAC. Dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma, une société de biotechnologie lyonnaise, Eurobio Scientific développe un diagnostic compagnon pour identifier, avant traitement, les patients les plus susceptibles de répondre aux thérapies mises au point par Erytech pour lutter contre les cancers chimio- et radio-résistants ;
- EBX (Eurobioplex), une gamme de tests moléculaires multiplexes dans les maladies infectieuses. Eurobio Scientific a déjà développé dans cette famille des tests relatifs à un certain nombre de maladies infectieuses (Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...). D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement.
- TRANSPLANTATION DE CORNEE. Eurobio Scientific développe un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™. En parallèle, des évaluations sur sites de CorneaCold sur le marché américain sont en cours de réalisation.

- TQS (TETANOS QUICK STICK), un test pour le contrôle du statut immunitaire vis à vis du tétanos. Eurobio Scientific est en contact avec la FDA qui a déterminé que le processus réglementaire nécessaire pour une diffusion du test sur le marché américain serait un enregistrement 510K de Novo. Une étude sur le format du test le plus approprié pour répondre aux besoins de ce marché est également en cours.

Activité thérapeutique

Dans le domaine thérapeutique l'activité se poursuit, Eurobio Scientific ayant confié le développement préclinique et clinique de molécules qu'elle a développé à des tiers.

- Le laboratoire pharmaceutique Allergan est en charge de ce développement sur les molécules issues de sa collaboration avec Eurobio Scientific qui est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées.
- Eurobio Scientific avait également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk. Un accord de licence sur ces molécules a été signé avec la société de biotechnologie américaine FeliciteX pour le domaine du cancer. Les termes de cet accord prévoient que Eurobio Scientific sera éligible à recevoir un paiement forfaitaire annuel, des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès du développement d'un nouveau traitement basé sur cette famille de molécules, et des redevances si ces traitements sont commercialisés. En 2018, Eurobio Scientific a ainsi reçu de FeliciteX un paiement forfaitaire annuel de 100.000 dollars US.

Portefeuille de produits au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après résume l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Droits sur développements thérapeutiques réalisés par des tiers		
ALLERGAN	Ophtalmologie, douleur, neurodégénérescence	2 molécules en début de phases cliniques
FELICITEX	Cancer	Famille de molécules en préclinique
Développements propriétaires Diagnostic		
EUROBIOPLEX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marquages CE en cours
Développements propriétaires Cornée		
CORNEA SYN & CORNEA TRANS	Milieux synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée	Etudes Cliniques et de performances en cours
Développement en consortium diagnostic		
TEDAC (bpi France PISI)	Test compagnon traitements enzymatiques anti-cancer Erytech	Etudes de biomarqueurs

Propriétaire	Distribution	Commercialisation Diagnostic		
		Allomap (licence exclusive Europe)	Suivi transplantations cardiaques	Marqué CE, 510K US, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours
		TQS	Test rapide immunité tétanos	Monde
		Biodiag	Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux	Monde
		EBX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marqué CE, lancement en Europe
		HLA	Transplantation	Fr, Be, Ch
		Divers	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle qualité	Fr, Be, Ch
		Divers	Maladies infectieuses, autoimmunité, biomarqueurs	Fr,
Propriétaire	Dist.	Commercialisation Recherche en sciences de la vie		
		ImmunoDOT, ImmunoWELL, ImmunoFLOW (Genbio)	Maladies infectieuses, autoimmunité.	Monde
		TransCelliN	Vecteurs de transfection	Monde
		Gamma DENDRITICS	Anticorps humains et humanisés	Monde
		Milieu de culture	Sérum de veau fœtal	Monde
		Productions à façon	Divers R&D	Sanofi, Servier, Genethon,...
		Divers	Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire	Fr
		Commercialisation Cornée		
Propriétaire		CORNEA MAX JET PREP OrganoCulture	Système de transport et de conservation des greffons de cornées à chaud	PTA (Produits thérapeutiques Annexes), Marquage CE en cours
		I-GLIDE (licence exclusive mondiale)	Système de transport de cornée lamellaire	Brevets EU, USA
		CORNEA-COLD	Milieu de transport et de conservation de greffons de cornées à froid	Marqué CE, 510K US

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités de Eurobio Scientific en 2018 sont décrites ci-après.

Acquisitions

Dendritics

Le 1^{er} juillet 2018, Eurobio Scientific a réalisé l'acquisition de Dendritics, une petite société intégrée de recherche et développement, fabrication et commercialisation d'anticorps humains et murins, basée à Lyon, pour un montant total de 46 milliers d'euros.

Financements

Le 10 avril et le 23 octobre 2018, le Groupe a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total d'environ 5 millions d'euros. Chaque emprunt est amortissable sur une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 6%.

Restructuration et simplification du groupe

En Janvier 2018, les deux filiales commerciales, Eurobio et Ingen ont été fusionnées et le siège social d'Eurobio Scientific a été transféré aux Ulis.

Activité de recherche et développement

Test AlloMap® pour les transplantés cardiaques

Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), est actuellement en cours. Au cours de l'exercice 2017, 183 tests ont été réalisés et facturés au prix unitaire de 1.700 euros.

TEDAC

Le développement d'un diagnostic compagnon dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma en oncologie, s'est poursuivi.

Gamme EBX dans les maladies infectieuses

Au cours de l'année 2018, Eurobio Scientific a obtenu le marquage CE de nouveaux tests EBX. D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement.

Globalement, après avoir un peu plus que triplé son chiffre d'affaires sur la nouvelle gamme EBX entre 2015 et 2017, Eurobio Scientific a fait progresser son chiffre d'affaires EBX de 76% sur l'année 2018.

Produits pour la transplantation de cornée

En 2018, Eurobio Scientific a poursuivi le développement d'un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™, afin d'anticiper l'évolution de ce marché. Ces développements incluent la réalisation d'une étude clinique désormais nécessaire dans le nouveau cadre réglementaire européen. En parallèle, les évaluations sur sites de CorneaCold sur le marché américain se sont poursuivies au cours de l'année.

TQS

En s'appuyant sur l'équipe réglementaire de Genbio, Eurobio Scientific a été en contact avec la FDA qui a déterminé que le processus réglementaire nécessaire pour une diffusion du test sur le marché américain serait la réalisation d'un dossier 510k *de novo*. La récupération de tous les éléments nécessaires pour établir ce dossier est en cours. Une étude sur le format du test le plus approprié pour répondre aux besoins de ce marché est également en cours.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

• Résumé du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

En millions d'euros	2018	2017 proforma	2017 consolidé
Ventes de produits de diagnostic in vitro	50,4	47,7	42,6
Autres produits et subventions ⁽¹⁾	0,7		0,5
Total des produits d'exploitation	51,1	48,0	43,1
Coût d'achat des marchandises	(32,1)		(27,7)
Dépenses de recherche et développement	(1,4)		(2,1)
Frais marketing et commerciaux	(10,7)		(11,5)
Frais généraux et administratifs	(5,3)		(5,5)
Résultat opérationnel	1,6	(3,4)	(3,7)
EBITDA ⁽²⁾	5,0	0,7	0,1
Résultat financier	(1,2)		(1,7)
Résultat exceptionnel	(0,4)		(1,8)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(2,8)	(2,7)	(2,1)
Impôts	0,0		(0,7)
Résultat net	(2,8)	(10,4)	(10,0)
Résultat net hors amort. des écarts d'acquisition	0,0	(7,7)	(0,3)

1) Les comptes 2018 présentent désormais le Crédit d'Impôt Recherche dans les Autres produits et subventions. Le montant du CIR était de 0,4 million d'euros en 2017 et 0,5 million d'euros en 2018. Ce changement comptable est sans effet sur le résultat net.

2) Pour une meilleure lisibilité, la société présente désormais un EBITDA standard, non retraité. L'EBITDA retraité 2017 publié s'élevait à 0,4 million d'euros en pro forma et -0,2 millions d'euros en consolidé.

Trésorerie	11,0	11,8
Dette financière hors crédit-bail	20,0	17,6
Capitaux propres	28,2	30,5

• Commentaires sur les résultats annuels 2018

Les résultats annuels 2018 d'Eurobio Scientific reflètent le succès de la fusion avec Eurobio et des orientations retenues, avec des objectifs de croissance et de rentabilité atteints. L'EBITDA 2018 s'inscrit ainsi à +5,0 millions d'euros contre 0,7 million d'euros *pro forma* en 2017. Le résultat opérationnel s'élève, quant à lui, à +1,6 millions d'euros contre une perte pro forma de -3,4 millions d'euros l'année passée.

Ces performances confirment la pertinence de la stratégie mise en place par la nouvelle direction, dans le prolongement du rapprochement entre Diaxohit et Eurobio intervenu fin mars 2017. Le premier objectif de rentabilité est atteint dans un contexte de croissance supérieure à celle du marché¹ en 2018, avec une progression *pro forma* du chiffre d'affaires de +6%. Le Groupe a bénéficié du dynamisme de ses activités de biologie moléculaire en croissance de +36% sur l'année à 9,0 millions d'euros, avec notamment +76% de croissance pour sa gamme propriétaire EBX. La croissance a par ailleurs été freinée par la baisse du pôle Transplantation et le recul des ventes de tests HLA, dans un marché mature avec des gammes de produits en phase de renouvellement et une baisse conjoncturelle du nombre de greffes.

¹ +1,8% de croissance pour le marché des Industrie du Diagnostic In Vitro, source SIDIV janvier 2019

Le plan d'économies et les synergies mis en place à la suite du rapprochement entre Diaxonhit et Eurobio ont permis de réduire fortement les frais de structure, afin d'amener le résultat opérationnel en territoire positif.

Les dépenses en R&D se réduisent également fortement à 1,4 million d'euros en 2018 : les efforts sont désormais concentrés sur le développement d'anticorps et de produits de diagnostic présentant un potentiel d'accès rapide au marché. Ils permettent à la Société de bénéficier de 513 milliers d'euros de Crédit d'Impôt Recherche.

Les charges financières s'élèvent à 1,2 million d'euros, en baisse par rapport à 2017 qui intégrait des charges exceptionnelles liées au rachat et à l'annulation de bons de souscription d'actions.

Le résultat exceptionnel de -0,4 million d'euros est lié principalement aux charges de restructuration du Groupe, désormais achevée.

Après prise en compte de 2,8 millions d'euros de dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions, le résultat net 2018 ressort en perte de -2,8 millions d'euros, à comparer à une perte 2017 de - 10,4 millions d'euros en *pro forma*. Hors amortissement des écarts d'acquisition, le résultat net est à l'équilibre.

Le montant total de la trésorerie s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2018 et les capitaux propres à 28,2 millions d'euros. La dette financière a une maturité moyenne allongée de 3,2 à 5,2 années, à la suite des deux émissions obligataires réalisées au cours de l'exercice pour un montant total de 5 millions d'euros. Avec l'augmentation de capital de 3 millions d'euros réalisée en février 2019, elles posent les bases permettant à Eurobio Scientific de disposer d'une structure financière adaptée au soutien de son développement interne et de sa croissance externe.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1,21 million d'euros contre 1,10 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 1,03 million d'euros contre une perte d'exploitation de 3,52 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2018 s'est élevée à 1,31 million d'euros contre une perte nette de 5,26 millions d'euros pour l'exercice 2017.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 1,31 millions d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2018, s'élèverait désormais à – 115,87 millions d'euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostique en charge du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour

une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE ou les enregistrements nécessaires pour le marché américain. L'administration des études cliniques est soustraite à des organismes spécialisés. L'activité thérapeutique est actuellement prise en charge par des tiers auxquels la Société a consenti des licences sur ses molécules.

L'activité de production de la Société est localisée sur le site de Ulis. L'équipe de production y dispose d'une salle blanche dans laquelle les fabrications de produits propriétaires sont effectuées conformément aux normes en vigueur. L'ensemble de ces activités sont conduites à l'aide d'un système de gestion de production informatisé.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation soient réalisées selon les critères exigés pour des produits diagnostiques. C'est dans ce cadre que la Société a obtenu le 19 septembre 2018 le certificat ISO 13485v2016 qui est devenu obligatoire depuis mars 2019 pour le marquage CE des dispositifs médicaux.

Au 31 décembre 2018, la Société emploie 13 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et 3 aux Etats-Unis.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La société est également soumise à un agrément pour l'entreposage et la manipulation de sous-produits animaux de catégorie 3 correspondant à l'article 24 du règlement 1069/2009.

La Société a une activité de recherche et développement en laboratoire et une activité de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

La filiale Eurobio-Ingen doit être considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, Eurobio- Ingen a passé en 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires et l'unité de production de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels.

Les revenus d'Eurobio Scientific sont essentiellement réalisés par sa filiale Eurobio-Ingen avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollars US et liés aux paiements reçus de Felicitex représentant actuellement une part minime du chiffre d'affaires, d'autant que le chiffre d'affaires en dollars US réalisé par Genbio permet globalement de financer les opérations de cette dernière. A l'inverse, même si les dépenses opérationnelles sont toujours réalisées en euros, l'essentiel des dépenses de la Société correspond aux achats des tests et équipements commercialisés et sont libellées en dollars US pour une petite moitié. Eurobio Scientific est ainsi structurellement acheteur de dollars US.

Sur l'exercice 2018, la Société a poursuivi une politique active d'options de change de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont constitués exclusivement d'achats à terme.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal à ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses

produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses études cliniques et ses développements.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir systématiquement les paiements reçus en dollars US pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains de ses fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2018, environ 28 % de la trésorerie du Groupe était en dollar US et le reste en euros.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels de la filiale américaine du groupe. Cet impact concerne particulièrement la conversion des créances rattachées aux participations.

Risque de taux

Au 31 décembre 2018, l'essentiel de la dette financière du Groupe se décomposait de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Souscription	Rembour- sement	Emprunt obligataire converti	Incidence des cours de change	31/12/2018	Part à court terme	Part à long terme
Dettes financières	15 901	9 994	(6 927)		(111)	18 859	6 448	12 411
Billet de trésorerie	1 550	3 000	(3 000)			1 550	1 550	-
Emprunts bancaires (a)	6 084	2 000	(1 071)		(24)	6 989	1 323	5 665
Emprunts obligataires (b)	5 694	4 994	(2 049)			8 639	2 767	5 872
Crédits vendeurs (c)	2 573		(807)		(86)	1 680	807	873
Emprunt obligataire convertible (d)	1 746	192	(56)	(729)		1 153	1 153	-
Principal restant (e)	1 620	178		(729)		1 069	1 069	
Intérêts courus (e)	126	14	(56)			84	84	
Dettes financières totales	17 647	10 186	(6 983)	(729)	(111)	20 012	7 601	12 411

A l'exception de l'emprunt bancaire de 1 million de dollars US contracté pour réaliser l'acquisition de Genbio, tous les emprunts sont à taux fixes.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif. Compte tenu du solde du capital encore à rembourser, la Société considère que toute évolution de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait un impact non significatif sur son résultat net. Par ailleurs, la trésorerie du Groupe ne fait l'objet d'aucun placement, susceptible en fonction de la variation des taux d'impacter le niveau de ses liquidités disponibles. En effet, la Société n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale, LCL, BNP Paribas, HSBC et le CIC pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. ») qui est entièrement provisionnée.

Le 14 décembre 2012, Eurobio Scientifique a acquis la totalité des actions Ingen BioSciences SA. La Société n'anticipant pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour

couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs. Depuis le 31 décembre 2013, à la suite de l'absorption de sa filiale Ingen BioSciences SA réalisée sous forme d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine, la Société détient désormais une participation directe dans les deux anciennes filiales d'Ingen BioSciences SA.

Ainsi, la Société détient une participation dans sa filiale de commercialisation Eurobio-Ingen SA (anciennement « InGen SA »). La Société n'anticipant pas de pertes futures dans cette filiale, elle ne constitue des provisions spécifiques que pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs. Au 31 décembre 2018, aucune provision de ce type n'a été constituée.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartis comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à la Société par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions de la Société qui leurs ont été transférées ;
- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à la Société contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par la Société à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

Le 28 janvier 2018, Eurobio a été absorbée par Eurobio-Ingen dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine et dissoute.

La Société n'anticipant également pas de pertes futures dans sa filiale Capforce Plus, elle n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Le 31 juillet 2017, Eurobio a acquis la totalité des actions composant le capital de la société californienne Genbio, par le biais d'une société holding, Capforce USA, qu'elle détenait en totalité. A la suite de l'absorption d'Eurobio par Eurobio-Ingen, Capforce USA, Inc. est désormais détenue par Eurobio-Ingen. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio-Ingen n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Le 1^{er} juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

La Société ne détient d'action ou de participation significative dans aucune autre société tierce.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer

ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2018, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 31.843 milliers d'euros. avec des dettes à court terme de 23.770 milliers d'euros.

Compte tenu de dettes à long-terme de 15.375 milliers d'euros, les dettes au 31 décembre 2018 s'élevaient à un total de 39.145 milliers d'euros. Certaines de ces dettes, en particulier celle contractée auprès du fonds Harbert pour l'acquisition d'Eurobio, sont assorties d'un certain nombre de garanties portant, entre autres, sur certains brevets, sur certains comptes bancaires, et sur le fonds de commerce d'Ingen.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 11.005 milliers d'euros, la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de -523 milliers d'euros et le déficit financier net global du Groupe s'élevait à -10.403 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Dont à moins d'un an
Dettes financières remboursables en cash	(18.859)	(6.448)
Emprunt obligataire convertible	(1.153)	(1.153)
Avances remboursables	(1.396)	(87)
Trésorerie	11.005	11.005
Excédent (déficit) financier net	(10.403)	3.317

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements qui sont intervenus au cours du temps. Les plus importants sont décrits ci-après.

Eurobio Scientific a effectué une émission d'obligations convertibles en juin 2014. Ces obligations convertibles peuvent être amorties ou remboursées en numéraire ou par émission d'actions, au choix de la Société, ce qui lui permet de gérer plus facilement son niveau de trésorerie. Début janvier 2019, la Société a procédé au remboursement intégral du solde de cet emprunt pour un montant de 1,153 millions d'euros.

Le 8 février 2017, la Société a réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires par voie d'offre au public pour un montant total de fonds levés d'environ 8,9 millions d'euros (dont environ 648 milliers d'euros de valeur nominal et environ 8,265 millions d'euros de prime d'émission) suite à l'exercice intégral de la clause d'extension. Cette augmentation de capital a fait l'objet d'une forte demande et a été sursouscrite 1,6 fois.

En complément de cette augmentation de capital, la Société a conclu le 30 mars 2017 un emprunt obligataire avec Harbert European Fund pour un montant de 6 millions d'euros assorti d'une émission réservée de bons de souscription d'actions au profit du prêteur.

Le 10 avril et le 23 octobre 2018, le Groupe a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total d'environ 5 millions d'euros. Chaque emprunt est amortissable sur une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 6%.

Par ailleurs, pour maintenir sa trésorerie, la Société finance en crédit-bail les achats d'instruments placés chez ses clients ainsi que les équipements acquis spécifiquement en 2018 et 2019 dans le cadre de la modernisation de son unité de production et de ses laboratoires aux Ulis. Eurobio Scientific a également recours à des prêts de trésorerie et des aides de Bpifrance pour financer l'ensemble des aménagements de ses nouveaux locaux des Ulis.

En parallèle de ces financements, Eurobio Scientific a mis en œuvre un plan afin de réduire ses charges et préserver sa trésorerie. Cette restructuration a entraîné un reliquat de charges exceptionnelles qui ont été comptabilisées sur l'exercice 2018.

Le Groupe dispose ainsi d'une trésorerie nette disponible au 31 décembre 2018 qui lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois. Par ailleurs, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2018, à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir d'autant qu'il a procédé à un nouveau financement par augmentation de capital de 3 millions d'euros en février 2019 (voir paragraphe 1.7 du présent rapport).

La trésorerie disponible du Groupe est investie principalement en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas, du CIC et de LCL.

La Société pourrait dans le futur avoir besoin de capitaux supplémentaires

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour effectuer le démarrage de la commercialisation de nouveaux produits propriétaires, mener à bien les processus réglementaires permettant d'obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ces produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation ou de prise de licence de produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd'hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;
- les coûts d'achat auprès de fournisseurs américains des produits qu'elle distribue en France, et l'effet sur ces coûts du taux de change entre l'euro et le dollar ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance de ses tests diagnostiques ;
- la qualité de ses produits propriétaires en sciences de la vie ;
- l'étendue et les résultats de ses études cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les études cliniques et à mettre des produits sur le marché ;

- les coûts de production des produits propriétaires qui dépendent à la fois du coût des matières premières mais également de l'optimisation des procédés de production, de la qualité des produits fabriqués, et des contraintes logistiques applicables ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ;
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies et de produits déjà brevetés ; et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire annuler des programmes de recherche et développement ;
- procéder à des restructurations de son activité pour réduire ses dépenses opérationnelles ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer aux droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ;
- céder certains droits de commercialisation ;
- céder certains actifs.

Risque de dilution

Dans le cadre de son développement et de son financement, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de plusieurs valeurs mobilières donnant accès à son capital. En outre, dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a régulièrement émis des instruments financiers donnant accès à son capital (options de souscription d'actions, actions gratuites, ...).

La Société, pourrait par ailleurs, procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital dans le cadre de l'acquisition de sociétés ou de lignes de produits.

La stratégie actuelle de la Société consiste à privilégier le financement de ses besoins opérationnels par utilisation de la trésorerie générée par ses opérations, et par endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations. Cette stratégie vise à éviter la dilution de son capital actuel.

Toutefois, en cas d'évènement défavorable tel que ceux décrits précédemment, la Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social pour financer tout ou partie de ses besoins opérationnels. L'émission d'instruments financiers ou de nouvelles actions qui en résulterait entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société est fixé 3.170.269,76 à euros divisé en 9.907.093 actions de 0,32 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A la date du présent rapport, l'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice d'options de souscription d'actions	En cas d'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à CareDx	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I	En cas d'amortissement ou de conversion des obligations convertibles en actions	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions assorties aux obligations convertibles en actions	TOTAL
Nombre d'actions créées	9 907 093	13 916	40 580	211 900	181 818	342 002	20 454	810 670
Capital social après émission des actions nouvelles	-	9 921 009	9 947 673	10 118 993	10 088 911	10 249 095	9 927 547	10 717 763
Dilution	-	0,14%	0,41%	2,09%	1,80%	3,34%	0,21%	7,56%

1.7 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Restructuration des sociétés du Groupe

Le 1^{er} janvier 2019, les sociétés Eurobio Ingen et Dendritrics, détenues à 100% par la Société, ont été absorbée par cette dernière par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de leur patrimoine à la Société.

Remboursement anticipé de l'emprunt obligataire représenté par des obligations convertibles en actions

En janvier 2019, la Société a procédé au remboursement en numéraire du montant restant dû de l'emprunt obligataire convertible représenté par des obligations convertibles en actions émis le 18 juin 2014 pour un montant de 1,15 million d'euro, intérêts compris. A cette date, il ne reste plus d'obligations convertibles en actions en circulation.

Augmentation de capital par voie de placement pour un montant de fonds levés de 3 millions d'euros

Le 28 février 2019, la Société a émis 1 million d'actions ordinaires nouvelles, pour un montant de 3 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs, conformément à la 12^e résolution approuvée lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018. Le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles a été fixé à 3 euros par action. Ce prix résulte de la confrontation de l'offre et des demandes d'actions par les investisseurs selon la technique dite de « construction accélérée du livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels. Ce prix fait ressortir une décote de 16,67 % par rapport au cours de clôture de la séance de bourse du 27 février 2019, en conformité avec les termes de la 12^e résolution approuvée lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018.

Cette levée de fonds permet à la Société d'étendre son actionnariat à de nouveaux investisseurs institutionnels et de financer ses besoins opérationnels et notamment le déploiement d'une solution informatique pour la totalité des sites du groupe en France et aux Etats-Unis, ainsi que l'aménagement des nouveaux bureaux et de la nouvelle unité de production en cours de construction aux Ulis.

1.8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2018 était une année clé pour Eurobio Scientific au cours de laquelle le Groupe a atteint ses objectifs de redresser significativement sa rentabilité tout en mettant en ordre de marche pour accélérer sa croissance.

Une nouvelle étape sera franchie cette année avec la réunion de la quasi-totalité des équipes sur le site des Ulis, où les équipements de dernière génération vont permettre à la Société d'accroître sa capacité de production et de mise sur le marché de nouveaux produits. Portés par le dynamisme du segment des maladies infectieuses et en particulier par la biologie moléculaire en France et à l'international, le Groupe entend réitérer son objectif de progression du chiffre d'affaires de +25% entre 2017 et 2020.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2018 :

Nom	Adresse	Pays	% Contrôle		% Intérêts	
			2018.12	2017.12	2018.12	2017.12
Eurobio Ingen (a)*	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%
Gamma	Voie de l'Air pur 17/19 - Beaufays	Belgique	100%	100%	100%	100%
Dendritics*	60 avenue Rockefeller, Lyon	France	100%	NI (8,6%)	100%	NI (8,6%)
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	100%	100%	100%	100%
Genbio		USA	100%	100%	100%	100%
Genbio R&D (b)		USA	100%	NI	100%	NI

(a) Fusion Absorption au 28 janvier 2018 d'Eurobio dans Ingen, renommée Eurobio Ingen

(b) La société Genbio R&D a été créé en mai 2018 et a absorbé la société Diaxonhit Inc par fusion

* Entités fusionnées au 1^{er} janvier 2019 dans Eurobio Scientific

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Eurobio Ingen

Eurobio Scientific détient la société Eurobio Ingen, société anonyme de droit français à Conseil d'administration au capital social de 38.112,25 euros, immatriculée depuis le 17 janvier 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 389 318 023.

Créée en 1993 et appartenant au Groupe depuis le 14 décembre 2012, InGen est devenue l'un des leaders du marché du diagnostic *in vitro* français, reconnue en particulier dans les domaines des maladies infectieuses et de l'immunologie. La qualité de son offre de produits et de son support contribue à la réputation de la société auprès de ses clients.

Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio Ingen ».

Eurobio Ingen est la filiale commerciale du Groupe. C'est à travers elle que sont réalisées la quasi-totalité des ventes. Elle assure l'intégralité des fonctions commerciales y compris le SAV et l'assistance.

Eurobio InGen a poursuivi son développement sur l'exercice 2018, affichant un chiffre d'affaires de 46.421 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 27.727 milliers d'euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 1.763 milliers d'euros contre un bénéfice net de 1.041 milliers d'euros en 2017. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 6.240 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 4.477 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio Ingen a été absorbée par la Société dans le cadre d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine.

Capforce Plus

Depuis le 30 mars 2017, la Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Capforce Plus, société holding dont l'activité, à titre principal, était la détention d'une participation à 100% dans le capital d'Eurobio (622 018 554 RCS Evry), industriel français dans le domaine du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie.

Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cette participation a été cédée en décembre 2017 à Ingen qui a ensuite absorbé Eurobio le 28 janvier 2018 par le biais d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine. Capforce Plus est donc désormais une société sans activité opérationnelle.

Son exercice clos le 31 décembre 2018 s'est soldé par un bénéfice de 256 milliers d'euros contre un bénéfice net de 26.274 milliers d'euros en 2017.

Dendritics

Le 1^{er} juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros. Grâce à sa technologie propriétaire, Dendritics dispose d'une large gamme d'anticorps principalement dirigés contre les cellules du système immunitaire. Ces anticorps sont des outils uniques et indispensable aux chercheurs qui œuvrent dans les domaines de la santé, en particulier pour la découverte de cibles à haut potentiel diagnostique, pronostic et thérapeutique.

Les revenus de Dendritics se sont arrêtés à 201 milliers d'euros en 2018. Son exercice clos le 31 décembre 2018 s'est soldé par une perte de 943 milliers d'euros.

Le 1^{er} janvier 2019, Dendritics a été absorbée par la Société dans le cadre d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine.

Gamma : entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)

En juin 2011, InGen Biosciences a fait l'acquisition de la société belge Gamma, poursuivant ainsi son objectif d'apporter des solutions concrètes au corps médical et de renforcer sa présence à l'international. Gamma est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à InGen dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Eurobio Scientific et sa filiale à 100% Gamma sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Genbio R&D Inc.

La Société possède une filiale détenue à 100%, Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. »), société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

L'activité de cette filiale située à San Diego, Californie, consiste essentiellement à effectuer tous les travaux de R&D sur les produits destinés au marché américain ainsi que les démarches réglementaires correspondantes auprès de la FDA.

Genbio R&D Inc. a enregistré une perte nette de 238 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2018, contre une perte de 476 milliers de dollars US en 2017. Le total des capitaux propres ressort à –

5.858 milliers de dollars US au 31 décembre 2018 contre - 5.614 milliers de dollars US au 31 décembre 2017.

Eurobio Scientifc et sa filiale à 100% Genbio R&D Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société a acquis le 1^{er} juillet 2018 la totalité des actions composant le capital de la société Dendritrics dont l'activité et les résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont décrits au paragraphe 2.1 du présent rapport.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2018 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées	33				64		11					50	
Montant total TTC des factures concernées	59 865 €	56 808 €	126 598 €	29 123	574 986 €	847 381 €	-94 897 €	403 902 €	1 082 €	511 100€	313 160 €	1 134 348 €	
% du montant total des achats TTC de l'exercice	2.48%	2.36%	5.25%	1.21%	23.85%	35.15%							
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							-3.48%	14.82%	0.04%	18.75%	11.49%	41.62%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 jours, fin de mois						

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Nature des indications	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 088 304	1 197 261	1 306 054	3 089 999	3 170 270
Nombre des actions ordinaires existantes	67 994 522	74 828 841	81 628 345	9 656 248	9 907 093
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	27 081 625	27 479 407	22 275 401	783 759	810 670
Par conversion d'obligations	11 761 016	12 182 926	12 261 860	403 789	342 002
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options	15 320 609	15 296 481	10 013 541	379 970	468 668
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 733 694	878 529	891 237	1 098 789	1 212 866
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	(4 966 551)	(5 866 201)	(5 836 357)	(5 122 020)	(2 187 405)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(1 829 732)	(1 538 732)	(890 493)	(1 190 563)	(1 371 258)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Résultat distribué	(3 657 122)	(4 690 498)	(6 494 907)	(5 261 891)	(1 307 947)
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,05)	(0,06)	(0,06)	(0,41)	(0,08)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,05)	(0,06)	(0,08)	(0,54)	(0,13)
Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	36	31	20	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 017 595	2 794 918	2 331 318	1 765 043	863 127
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 574 833	1 339 673	1 127 374	854 293	312 660

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

Actionnaires	31 décembre 2018		31 décembre 2017 ⁽¹⁾		31 décembre 2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin	1.636.928	16,52	1.636.928	16,95	-	-
Denis Fortier	1.422.717	14,36	1.398.782	14,49	-	-
Mandataire sociaux et salariés	50.964	0,51	85.777	0,89	1.069.942	1,31
Institutionnels	831.421	8,39	785.971 ⁽²⁾	8,14	9.592.624	11,75
Actions propres	38.742	0,39	9.347	0,10	164.731	0,20
Public	5.926.321	59,83	5.739.443	59,43	70.801.048	86,74
Total	9.907.093	100,00	9.656.248	100,00	81.628.345	100,00

(1) Compte tenu du regroupement des actions par 20 réalisé le 1^{er} septembre 2017

(2) La société SUNNY AM, en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce a indiqué détenir, en date du 19 octobre 2017, détenir 8,14% du capital et des droits de vote de la Société

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX ET STATUTAIRES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 9 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 22.394 actions de valeur nominale de 0,32 euro ont ainsi été souscrites ou acquises en 2018.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 0,01% du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 38.742 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018 dans sa septième résolution conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Alternext Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la quatorzième (14e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018 ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 14 décembre 2019. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 12,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 11.707.860 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 14 juin 2018. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 38.742 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 31.547,37 euros.

CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Nom et fonction ⁽¹⁾	Nature de l'opération	Date de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
Denis Fortier <i>Membre du directoire</i>	Acquisition	9 octobre 2018	4,4195 €	2.500 actions	11.048,75 €
			4,3924 €	2.500 actions	10.981,00 €
		12 octobre 2018	4,28 €	607 actions	2.597,96 €
		17 octobre 2018	4,20 €	3.500 actions	14.700,00 €
		23 octobre 2018	4,10 €	1.000 actions	4.100,00 €
			4,18 €	500 actions	2.090,00 €
			4,05 €	500 actions	2.025,00 €
			4,045 €	500 actions	2.022,50 €
		24 octobre 2018	4,00 €	1.000 actions	4.000,00 €
		26 octobre 2018	3,90 €	3.000 actions	11.700,00 €
		29 octobre 2018	3,725 €	793 actions	2.9523,93 €
		11 décembre 2018	3,50 €	1.020 actions	3.570,00 €
		14 décembre 2018	3,50 €	980 actions	3.430,00 €
		18 décembre 2018	3,32 €	1.500 actions	4.980,00 €
		19 décembre 2018	3,22 €	1.500 actions	4.830,00 €
			3,20 €	35 actions	112,00 €
		20 décembre 2018	3,20 €	500 actions	1.600,00 €
		21 décembre 2018	3,00 €	1.240 actions	3.720,00 €
		24 décembre 2018	3,115 €	348 actions	1.084,02 €
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Membre du directoire</i>	Acquisition	11 octobre 2018	4,20 €	2.402 actions	10.088,40 €

Ces opérations ont chacune fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

8.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres du directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	2018			2017		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
Membres en fonction à la date du présent rapport						
Jean-Michel Carle Grandmougin Président du directoire ⁽¹⁾	234.000	93.600	-	234.000	74.000 ⁽⁴⁾	-
Hervé Duchesne de Lamotte Membre du directoire	219.164	87.664	346	219.160	20.000	4.158
Denis Fortier Membre du directoire ⁽²⁾	234.000	93.600	-	234.000	74.000 ⁽⁴⁾	-
Membre dont les fonctions ont cessé depuis le 1^{er} janvier 2017						
D ^r Loïc Maurel Président du directoire ⁽³⁾	-	-	-	240.710	-	3.815
TOTAL	687.164	274.864	346	927.870	168.000	7.973

(1) Jean-Michel Carle Grandmougin a été nommé membre du directoire et président du directoire par le conseil de surveillance respectivement lors de sa réunion du 30 mars 2017 et du 12 juin 2017 pour la durée restant à courir du mandat du directoire.

(2) Denis Fortier a été nommé membre du directoire et directeur général par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 30 mars 2017 pour la durée restant à courir du mandat du directoire.

(3) La démission de Loïc Maurel de ses mandats de membre du directoire et de président du directoire a été constatée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2017.

(4) Ce montant inclut 34.000 euros déjà provisionnés au titre de 2015, et 15.000 euros déjà provisionnés au titre de 2016.

Les rémunérations allouées aux membres du directoire se sont élevées à 962 milliers d'euros au cours de l'exercice 2018 contre 1.104 milliers d'euros au cours de l'exercice 2017.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année par le directoire au conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficient les membres du directoire correspond principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ainsi que les avenants aux contrats de travail de Messieurs Loïc Maurel et Hervé Duchesne de Lamotte sont décrits au paragraphe 11 du présent rapport.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2013 a décidé d'allouer un montant global de 128.000 euros maximum au titre de jetons de présence pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2013 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2017 a décidé d'allouer un montant global de 45.000 euros maximum au titre de jetons de présence pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2017 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 45.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

Les jetons de présence sont répartis par le conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du conseil de surveillance et de ses sous-comités.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux membres du Conseil de surveillance de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	2018		2017	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Membres en fonction à la date du présent rapport				
Jean-Pierre Hermet <i>Président du conseil de surveillance</i>	17.802	-	9.231	9.452 ⁽¹⁾
Michel Picot <i>Vice-Président et Membre du conseil de surveillance</i>	14.341	-	8.422	-
Patrick de Roquemaurel ⁽²⁾ <i>Membre du conseil de surveillance</i>	12.857	-	3.419	-
Membres dont les fonctions ont cessé depuis le 1^{er} janvier 2017				
Laurent Condomine ⁽³⁾ <i>Président du Conseil de surveillance</i>	-	-	7.072	-
Christophe Jean ⁽⁴⁾ <i>Membre du conseil de surveillance</i>	-	-	5.506	-
Danièle Guyot-Caparrós ⁽⁵⁾ <i>Membre du conseil de surveillance</i>	-	-	3.851	-
TOTAL	45.000 ⁽⁷⁾	-	37.500 ⁽⁶⁾	9.452

- (1) Dans le cadre de l'exécution d'une convention de conseil et d'assistance conclue le 30 mars 2017, la Société a versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la somme de 9.452,00 euros H.T. à la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE dont Monsieur Jean-Pierre Hermet est le gérant. La convention de conseil et d'assistance est décrite au paragraphe 11 du présent rapport.
- (2) Patrick de Roquemaurel a été nommé membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2017.
- (3) La démission de Laurent Condomine de ses mandats de membre du conseil de surveillance et de président du conseil de surveillance a été constatée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2017.
- (4) La démission de Christophe Jean de son mandat de membre du conseil de surveillance a été constatée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2017.
- (5) La démission de Danièle Guyot-Caparras de son mandat de membre du conseil de surveillance a été constatée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2017.
- (6) Montant donnant lieu au paiement par la Société d'un montant de 7.500 euros au titre du forfait social et compris dans l'enveloppe de jetons de présence conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2017.
- (7) Montant donnant lieu au paiement par la Société d'un montant de 7.500 euros au titre du forfait social et compris dans l'enveloppe de jetons de présence conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2017.

8.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2018, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Membres du directoire				
Jean-Michel Carle Grandmougin	1.636.928	16,52	1.636.928	16,59
Denis Fortier	1.422.717	14,36	1.422.717	14,42
Hervé Duchesne de Lamotte	44.946	0,45	44.946	0,46
Membres du conseil de surveillance				
Jean-Pierre Hermet	962	0,01	962	0,01
Michel Picot	4.361	0,05	4.361	0,05
Patrick de Roquemaurel	-	-	-	-

CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le directoire de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, lors de ses réunions du 15 juin 2017 et du 14 juin 2018, respectivement dans ses quatorzième (14^e) et quinzième (15^e) résolutions, a autorisé dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce le directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, le directoire, à l'unanimité, a décidé la mise en place des plans d'attribution gratuite d'actions suivants :

Plan	Assemblée générale autorisant l'attribution	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
12 juin 2018	15 juin 2017	31.535	12 juin 2019	12 juin 2020
5 juillet 2018	14 juin 2018	9.045	5 juillet 2019	5 juillet 2020

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Néant.

Actions attribuées gratuitement aux dix bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société ayant reçus le plus grand nombre d'actions attribuées gratuitement

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	31.535	12 juin 2018	1 an	1 an	Non
Jean-Jacques Pin	9.045	5 juillet 2018	1 an	1 an	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive. La durée de ces périodes est fixée par l'assemblée générale dans les conditions et limites prévues par la loi.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, 22.394 actions de 0,32 euros de valeur nominale attribuées gratuitement ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, 11.325 actions de 0,32 euro de valeur nominale attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ont été définitivement acquises, après le regroupement d'actions par 20 intervenus le 1^{er} septembre 2017, selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Hervé Duchesne de Lamotte	2.066	2 ans	Oui
	9.259	1 an	Oui

Actions définitivement acquises aux dix bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	2.719	2 ans	Oui
Jacques Martin	1.638	2 ans	Oui
	6.481	1 an	Oui

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Catherine DE OLIVEIRA	3	1 an	Oui
Laurence DELAUNAY	3	1 an	Oui
Anne-Charlotte JARRIGE	3	1 an	Oui
Sandrine LACOMBE	3	1 an	Oui
Grégory LECOQ	3	1 an	Oui
Nadine LEVET	3	1 an	Oui
Marie THAYAKARAN	3	1 an	Oui
Jennifer BAUDUIN	3	1 an	Oui

CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Ernst & Young Audit

Représenté par Cédric Garcia
Tour First
1, Place des Saisons
92400 – Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Commissaire aux comptes suppléant

Philippe Declercq

15, Rue du parc Montsouris
75015 Paris
Suppléant d'Ernst & Young Audit

Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

10.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NEANT

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages que ceux décrits dans le présent paragraphe.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier

Personnes concernées :

Jean-Michel Carle Grandmougin, membre du directoire

Denis Fortier, membre du directoire

Objet des conventions et procédure :

Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu les Contrats de Travail décrits au paragraphe 13.1 du présent rapport de gestion. Les Contrats de Travail ont été préalablement autorisés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;

- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
 - o d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
 - o d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;
- leurs fonctions salariées leur confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutif à un changement de contrôle.

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE

Personne concernée :

Jean-Pierre Hermet, membre du conseil de surveillance

Objet de la convention et procédure :

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE (« **Société JPH** ») concernant la recherche d'opportunités d'accords de licence/distribution et/ou d'acquisitions de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro ainsi que l'accompagnement dans les discussions et les négociations éventuelles conclue le 30 mars 2017. Elle a été préalablement autorisée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 30 mars 2017 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Motivation du conseil de surveillance :

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs, la Société a été en contact avec plusieurs partenaires potentiels susceptibles de la conseiller dans sa recherche d'opportunités de croissance externe et a reçu différentes propositions dont celle de la société JPH. Lors de sa réunion du 30 mars 2017, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Jean-Pierre Hermet ne participant pas aux votes, a autorisé la conclusion d'une convention de conseil d'assistance avec la Société JPH aux motifs suivants :

- la Société JPH bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société et de sa stratégie de croissance externe ;
- elle est dotée d'un réseau étendu de sociétés cibles potentielles et elle est régulièrement en contact avec leurs dirigeants ;
- les honoraires de la Société JPH sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

La Société a confié à la Société JPH la mission de l'assister et de l'accompagner dans la recherche, sur le territoire français, de Produits Cibles et/ou de Sociétés Cibles répondant aux critères déterminés dans la Convention afin d'améliorer son portefeuille commercial ainsi que de l'accompagner dans les discussions et les négociations éventuelles. Au titre de cette mission, la Société JPH percevra une rémunération de 1.100 euros hors taxes par jour de travail pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention dans la limite de 10.000 euros hors taxes. Toute somme facturée,

conformément aux dispositions de la convention, au-delà de ce montant maximum de 10.000 euros devra faire l'objet d'une autorisation spécifique du conseil de surveillance de la Société. La convention prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 mars 2018.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il n'a été versé aucune somme à la Société JPH au titre de la convention de conseil et d'assistance.

Avenants aux contrats de travail des membres du directoire

Personnes concernées :

Loïc Maurel, président du directoire

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du directoire

Objet de la convention et procédure :

Les contrats de travail des membres du directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Modalités de la convention :

En cas de licenciement de Loïc Maurel, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, il bénéficierait d'un préavis de six mois et d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à neuf mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute) hors cas de faute lourde uniquement. En cas de licenciement, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'un préavis de douze mois à la condition expresse que la Société initie le licenciement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Il bénéficierait également, et toujours à cette condition, hors cas de faute lourde uniquement, d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à dix-huit mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute). Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

En cas de licenciement d'Hervé Duchesne de Lamotte, hors cas de licenciement pour faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à douze mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute), à la condition expresse que la Société le licencie dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Néant

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS (ART. L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES (ART. L. 225-102-1 AL. 13 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

CHAPITRE 13 - RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport, le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi par le conseil de surveillance de la Société établi en application des dispositions précitées.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 30 avril 2019

Le directoire

ANNEXE 1

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté en application de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce et porte sur le gouvernement d'entreprise ainsi que les observations du conseil de surveillance de la société Eurobio Scientific (ci-après la « **Société** ») sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le présent rapport comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5 dudit Code pour les sociétés anonymes à directoire et à conseil de surveillance dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

CHAPITRE 1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LISTE DES MANDATS

1.1.1 DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2018, le directoire de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jean-Michel Carle Grandmougin	Président du directoire	30 mars 2017	Assemblée générale 2021
Hervé Duchesne de Lamotte	Membre du directoire et directeur général	8 mars 2010	Assemblée générale 2021
Denis Fortier	Membre du directoire et directeur général	30 mars 2017	Assemblée générale 2021

Jean-Michel Carle Grandmougin, président du directoire (58 ans)

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour la société BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a nommé Jean-Michel Carle Grandmougin en qualité de membre du directoire et de directeur général de la Société pour la durée du mandat du directoire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 12 juin 2017, a nommé Jean-Michel Carle Grandmougin président du directoire de la Société en remplacement de Loïc Maurel, démissionnaire, et a constaté la cessation corrélative de son mandat de directeur général. Le conseil de surveillance lors de sa réunion du 14 juin 2018 a renouvelé le mandat de chacun des membres du directoire ainsi que le mandat de président du directoire de Jean-Michel Carle Grandmougin pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982)

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Représentant d'un président personne morale	Capforce Plus	2017
Président directeur général	Eurobio Ingen	2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Représentant d'un président personne morale	Eurobio	2017-2018
Directeur général	Diaxonhit	2017
Président directeur général	Eurobio	Jusqu'en 2014
Président	Capforce	jusqu'en 2016
Président	Eurobio	2014-2017

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 1.636.928

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du directoire et directeur administratif et financier (63 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre la Société en octobre 2009 en qualité de directeur administratif et financier. Le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2010 a nommé Hervé Duchesne de Lamotte en qualité de membre du directoire. Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a nommé Hervé Duchesne de Lamotte en qualité de directeur général de la Société pour la durée restant à courir de son mandat de membre du directoire. Le conseil de surveillance lors de sa réunion du 14 juin 2018 a renouvelé le mandat de chacun des membres du directoire ainsi que le mandat de directeur général de Hervé Duchesne de Lamotte pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut ; il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Administrateur	Eurobio Ingen	2012
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2015
Directeur général délégué	Capforce Plus	2017
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Gérant	Cirrus Finance Management	2009

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du directoire	InGen BioSciences	2012-2013
Directeur général délégué	Eurobio	2017-2018

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 44.946

Denis Fortier, membre du directoire (51 ans)

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developer de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, a nommé Denis Fortier en qualité de membre du directoire et de directeur général de la Société pour la durée du mandat du directoire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le conseil de surveillance lors de sa réunion du 14 juin 2018 a renouvelé le mandat de chacun des membres du directoire ainsi que le mandat de directeur général de Denis Fortier pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Directeur général	Capforce Plus	2017
Administrateur	Eurobio Ingen	2017
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2017
Gérant	SCI 3F	
Président et co-fondateur	Culture Top	

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Directeur général	Eurobio	2014-2017
Administrateur	Eurobio	Jusqu'en 2014
Directeur General	Capforce	Jusqu'en 2016
Président	Capforce plus	2014-2017

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 1.422.717

1.1.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE**Composition du conseil de surveillance**

Au 31 décembre 2018, le conseil de surveillance de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Audit	Date d'entrée au conseil de surveillance	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Jean-Pierre Hermet	Président du conseil de surveillance	75	✓		2012	2021
Michel Picot	Vice-Président du conseil de surveillance	67	✓	✓	2004	2019
Patrick de Roquemaurel	Membre du conseil de surveillance	62	✓	✓	2017	2020

(1) Au regard de la recommandation n°8 du Code Middledent.

(2) Le mandat de membre du conseil de surveillance expire à l'issue de l'assemblée générale

Profils des membres du conseil de surveillance***Jean-Pierre Hermet, membre du conseil de surveillance (75 ans)***

Jean-Pierre Hermet est membre du conseil de Surveillance de la Société après avoir été président du directoire d'InGen Biosciences et président directeur général d'InGen de 2008 à 2010, il a été nommé président du conseil de surveillance d'InGen Biosciences en 2010.

Membre du Comité Stratégique de NOVOLYZE (Sécurité alimentaire), du comité stratégique de Tissuæegis (transport et conservation des cornées), du comité stratégique de OP2 (infarctus du myocarde), il est aussi Coach pour les entreprises lauréates du programme H2020 de Agency for Small and Medium-sized enterprises (EASME) de la Commission Européenne. Il est l'auteur de nombreuses études publiées par le groupe Les ECHOS sur la biologie médicale.

Jean-Pierre Hermet a débuté sa carrière dans la pharmacie (Schering-Plough) puis a été nommé rapidement président directeur général de Wyeth Healthcare pour la France. Il a occupé des positions de dirigeant successivement chez Jouveinal puis Allergan et devient président Marketing puis président Europe d'un jeune laboratoire pharmaceutique américain coté à l'Amex (Bentley Pharmaceuticals). De retour en France, il crée plusieurs sociétés de biotechnologies : Peptide Immune Ligands puis Hybrigenics. En 1999, il fonde Hemosystem, centré sur le Développement et la commercialisation de la détection rapide des bactéries dans le sang : 8 millions d'euros ont été levés auprès du capital risque et 26 brevets déposés.

Jean-Pierre est diplômé de KEDGE Business School et a une Maîtrise en Sciences Economiques.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 a nommé Jean-Pierre Hermet membre du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 15 juin 2017 a nommé Jean-Pierre Hermet, président du conseil de surveillance en remplacement de Laurent Condomine, démissionnaire, pour la durée restant de son mandat de membre du conseil de surveillance. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le conseil de surveillance du 14 juin 2018 a renouvelé son mandat de président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Gérant	Joint Partners for healthcare JPH	1992
Membre du comité stratégique	Novolyze	2015
Tissueageis	Membre du comité stratégique	2018
OP2	Membre du comité stratégique	2018

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Néant		
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 962		

Michel Picot, vice-président et membre du conseil de surveillance (67 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005. Il a également occupé ou occupe les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (jusqu'en 2016), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel (jusqu'en 2016).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. Par une délibération du conseil de surveillance du 25 juin 2015, Michel Picot a été nommé vice-président du conseil de surveillance. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Eurobio Scientifc</i>		
Représentant permanent d'administrateur personne morale	InGen	2015
<i>Hors du groupe Eurobio Scientifc</i>		
Président	Advest SAS	2005
Administrateur	Keyyo	2008
Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE)		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du comité de surveillance	SOGETREL	jusqu'en 2018
Membre du conseil de surveillance	Amisco NV	jusqu'en 2015
Administrateur	Sigfox	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Telecom et mobile	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Internet	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Logiciel	jusqu'en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 4.361

Patrick de Roquemaurel, membre du conseil de surveillance (62 ans)

Patrick de Roquemaurel bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle dans la finance et l'industrie, notamment dans le secteur de l'informatique et des technologies de l'information. Il a occupé différents postes de direction commerciale au sein des sociétés Tandem Computer, Stratus Computers, de direction générale de Business Unit au sein de Siemens Nixdorf France et de vice-président des activités de service de Bull. En 2007, il rejoint OTC Asset Management en tant que Directeur des Participations. A ce titre, il réalise des investissements dans les secteurs des technologies et de la santé, notamment le rachat d'Eurobio avec son management en 2010. Début 2016, il quitte OTC Asset Management et intègre la société de gestion Extendam en juillet 2016 en tant que gérant.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 juin 2017 a nommé Patrick de Roquemaurel membre du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Patrick de Roquemaurel est diplômé de l'ESLSCA (1978).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Eurobio Scientif</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 100		

1.1.3 EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018**Evolution de la composition du conseil de surveillance depuis le 1^{er} Janvier 2018**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2018 a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Pierre Hermet pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 14 juin 2018, a renouvelé le mandat de président du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Pierre Hermet pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Evolution de la composition du directoire depuis le 1^{er} Janvier 2018

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 14 juin 2018, a renouvelé le mandat de chacun des membres du directoire, soit Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin, Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Lors de cette réunion, le conseil de surveillance également renouvelé le mandat de président du directoire de Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, ainsi que les mandats de directeurs généraux de Messieurs Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte, pour la durée de leur mandat de membre du directoire.

1.2 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'« **AGE** ») de la Société du 14 juin 2018. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.diaxonhit.fr).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (10 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2018)	1.400.000 €	14 août 2020	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (11 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2018)	1.400.000 €	14 août 2020	Non utilisée	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (12 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2018)	1.400.000 € ⁽¹⁾	14 août 2020	320.000 € / 1.000.000 actions (4 mars 2019)	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2018)	15 % du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	14 août 2020	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1, 2 et 3 ci-dessus selon le cas
5. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (15 ^e résolution de l'AGE du 14 juin 2018)	6% du capital social à la date d'attribution	14 août 2021	9.045 actions (5 juillet 2018)	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public.

1.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

1.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 11 du rapport de gestion du directoire qui contient l'ensemble des conventions autorisées par le conseil de surveillance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

1.3.2 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% ET UNE SOCIETE DONT EUROBIO SCIENTIFIC DETIENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL

Le 27 février 2017, la société Eurobio, détenue indirectement à 100% par Eurobio Scientific, a conclu un contrat de bail commercial concernant les locaux situé au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du directoire et membre du directoire de la Société. Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio Ingen ».

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Eurobio Ingen a versé à la SCI CAPFORCE un montant de 213.334 euros H.T. au titre des loyers des locaux décrits ci-dessus.

Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio Ingen a été absorbée par la Société dans le cadre d'une dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine. En conséquence de cette opération, Eurobio Scientific substitue Eurobio Ingen en qualité de preneur du contrat de bail commercial décrit ci-dessus.

CHAPITRE 2 - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de ses réunions du 15 avril 2019 et du 30 avril 2019, le conseil de surveillance de la Société a procédé au contrôle des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport du directoire sur la gestion de la Société intégrant le rapport sur la gestion du groupe.

Au cours de cette réunion, le commissaire aux comptes de la Société nous a présenté la synthèse de leur audit sur lesdits comptes qui a donné lieu à un rapport sans observation. En outre, le comité juridique et d'audit, composé de membres du conseil de surveillance indépendants, nous a présenté ses conclusions qui corroborent celles du commissaire aux comptes.

Dans ce contexte et après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, indique n'avoir aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société et la gestion du groupe, que les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait à Paris,
Le 30 avril 2019

Le conseil de surveillance

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	note	31 décembre 2018	31 décembre 2017	PASSIF	note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ecart d'acquisition, net	4.1	22 221	24 061	Capital social		3 170	3 090
Immobilisations incorporelles, nettes	4.2	9 747	11 563	Prime d'émission		142 826	142 071
Immobilisations corporelles, nettes	5	5 316	4 384	Prime d'apport		9 795	9 795
Autres actifs à long terme	6	736	786	Réserves et résultats consolidés		(127 570)	(124 476)
Charges à étaler à long terme	10	34	198	Intérêts minoritaires		5	5
Total actif à long terme		38 054	40 992	Capitaux propres	12	28 225	30 485
				Avances conditionnées		1 396	1 208
				Total Autres fonds propres	13	1 396	1 208
				Provision pour risques et charges		1 132	1 342
				Total provision pour risques et charges	14	1 132	1 342
Stocks	7	9 232	7 329				
Créances clients et comptes rattachés (nets)	8	8 159	7 952	Dettes financières, part à plus d'un an	15	12 411	10 628
Autres créances à court terme	9	3 349	3 391	Emprunt obligataire convertible à long terme	15	0	810
Charges à étaler à court terme	10	98	104	Dettes de crédit-bail, part à plus d'un an		2 298	2 350
Impôts différés actifs à court terme		-	15	Autres dettes à long terme	18	666	
Valeurs mobilières de placement	11	1 114	1 352				
Disponibilités et équivalents de disponibilités	11	9 892	10 438	Total dettes à long terme		15 375	13 788
				Dettes financières, part à moins d'un an		6 448	5 273
				Emprunt obligataire convertible à court terme		1 153	936
				Dettes de crédit-bail, part à moins d'un an		748	864
				Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 216	11 068
				Dettes fiscales et sociales	17	3 629	4 904
				Autres dettes à court terme	18	420	1 344
				Produits constatés d'avance à court terme	19	156	360
Total actif à court terme		31 843	30 581	Total dettes à court terme		23 770	24 750
TOTAL ACTIF		69 897	71 573	TOTAL PASSIF		69 897	71 573

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018 (MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS, SAUF NOMBRE D'ACTIONS ET DONNEES PAR ACTION)

	Exercice clos le 31 décembre 2018 12 mois	Exercice clos le 31 décembre 2017 12 mois
Ventes	50 405	42 582
Produits de Recherche et Développement	136	92
Autres produits	0	286
Subventions de Recherche et Développement et CIR*	529	106
Total des produits	51 071	43 066
Coût d'achat des marchandises	(32 061)	(27 715)
Dépenses de Recherche et Développement	(1 421)	(2 107)
Frais marketing et commerciaux	(10 652)	(11 471)
<i>Dont amortissements des actifs incorporels issus du PPA</i>	<i>(1 959)</i>	<i>(2 604)</i>
Frais généraux et administratifs	(5 308)	(5 455)
Total dépenses opérationnelles	(17 381)	(19 033)
Résultat opérationnel	1 629	(3 682)
Charges financières	(1 084)	(1 491)
<i>Dont Rachat de BSA</i>	<i>-</i>	<i>(760)</i>
Produits financiers	18	10
Gain (perte) de change (net)	(182)	(171)
Résultat Financier	(1 248)	(1 652)
Charges exceptionnelles	(899)	(2 258)
Produits exceptionnels	486	417
Résultat exceptionnel	(412)	(1 841)
Résultat avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition	(32)	(7 175)
Produits (charges) d'impôts	51	(691)
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	20	(7 865)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(2 788)	(2 103)
Résultat net	(2 768)	(9 969)
<i>Résultat net, part Groupe</i>	<i>(2 768)</i>	<i>(9 969)</i>
<i>Résultat net, part minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 797 110	8 771 199
<i>Résultat net de base par action</i>	<i>(0,28)</i>	<i>(1,14)</i>
<i>Résultat net par action (dilué)</i>	<i>(0,28)</i>	<i>(1,14)</i>

* « CIR – Crédit impôt recherche » uniquement pour l'exercice 2018, voir note 2.1 pour plus de détails du changement de présentation

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS, SAUF NOMBRE D' ACTIONS ET DONNEES PAR ACTION)

	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Prime d'apport	Réserves & Résultat consolidés	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 Décembre 2016	81 628 345	1 306	114 765	9 795	(114 497)	11 369	8	11 377
Augmentation de capital	105 864 799	1 714	27 281	-	-	28 994	-	28 994
Versement de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Réserves attribuables aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Exercice de BSA	3 453 012	55	704	-	-	760	-	760
Frais d'opérations financières	-	-	(665)	-	-	(665)	-	(665)
Exercice d'actions gratuites	922 747	15	(15)	-	-	-	-	-
Autres - Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Résultat de la période	-	-	-	-	(9 969)	(9 969)	-	(9 969)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(6)	(6)	-	(6)
Regroupement d'actions	(182 212 655)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	9 656 248	3 090	142 071	9 795	(124 476)	30 480	5	30 485
Conversion en actions OCA 2014	109 786	35	400	-	-	436	-	436
Paielements en actions intérêts capitalisés OCA	17 242	6	58	-	-	63	-	63
Amortissement en actions OCA 2014	101 423	32	314	-	-	347	-	347
Acquisition définitive d'actions gratuites	22 394	7	(7)	-	-	-	-	-
Frais d'opérations financières	-	-	(10)	-	-	(10)	-	(10)
Autres - Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	(115)	(115)	-	(115)
Résultat de la période	-	-	-	-	(2 768)	(2 768)	0	(2 768)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(212)	(212)	-	(212)
Au 31 décembre 2018	9 907 093	3 170	142 826	9 795	(127 570)	28 220	5	28 225

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2018 (MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS, SAUF NOMBRE D'ACTIONS ET DONNEES PAR ACTION)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(2 768)	(9 969)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nettes des reprises	6 152	6 023
Charges financières nettes	786	2 981
Plus ou moins-values de cession	(2)	(50)
Impôts différés	15	35
Autres	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement (1) :	(4 705)	3 454
Stocks	(1 855)	(2 252)
Crédit d'impôt recherche	88	(347)
Créances d'exploitation	(284)	2 614
Dettes d'exploitation	(2 450)	3 545
Produits constatés d'avance	(204)	(106)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(523)	2 475
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 628)	(3 912)
Cessions d'immobilisations	209	64
Variation des autres actifs financiers	(62)	(410)
Incidence des variations de périmètre	(65)	(7 104)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 546)	(11 362)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital (nette des frais)	835	8 249
Emprunt Obligataire reçu	4 994	6 006
Emprunt Obligataire remboursé en numéraire	(2 049)	(396)
Emprunt Obligataire convertible converti en actions	(729)	(1 105)
Emprunt Obligataire convertible remboursé en numéraire	-	(505)
Encaissement d'avances remboursables	69	-
Décaissement d'avances remboursables	(101)	(147)
Emprunts bancaires souscrits y compris billets de trésorerie	5 000	5 569
Emprunts bancaires- remboursement y compris billets de trésorerie	(4 071)	(4 103)
Variation de dettes de crédit-bail	(958)	1 116
Charges financières décaissées	(911)	(1 901)
Dividendes versés aux minoritaires	-	(3)
Remboursement crédit vendeur	(807)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 272	12 779
Augmentation (diminution) des disponibilités et valeurs mobilières de placement	(797)	3 892
Incidence des variations des cours de devises	12	(9)
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture	11 790	7 907
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture net	11 005	11 790

⁽¹⁾ Variation du besoin en fond de roulement – rapprochement avec les postes du bilan et impact des entrées de périmètre de l'exercice :

	(G)=(C)-(D)-(F)	(E)	(D)	(C)=(A)-(B)	(B)	(A)
(montants en milliers d'euro)	Variation nette impact besoin en fond de roulement	Impact des entrées de périmètre	Ecart de conversion	Variation brute	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Stocks	(1 855)	18	30	(1 903)	9 232	7 329
Crédit d'impôt recherche	88	-	-	88	854	942
Créances d'exploitation	(284)	43	13	(528)	10 629	10 401
Dettes d'exploitation	(2 450)	123	250	(2 077)	(15 239)	(17 316)
Produits constatés d'avance	(204)	-	-	(204)	(156)	(360)
Variation du besoin en fond de roulement	(4 705)	184	292	(4 324)		

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

1 NATURE DE L'ACTIVITE

Eurobio Scientific (« Le Groupe ») est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités et des sciences de la vie. Il intervient dans la conception, le développement et la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, de l'auto-immunité et de l'oncologie, ainsi que de produits pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientific dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires parmi lesquels Tétanos Quick Stick®, et la gamme de biologie moléculaire EBX (Dengue, Chikungunya, Zika, Hépatite delta, etc...) dans le domaine des maladies infectieuses. Dans le domaine des sciences de la vie, le groupe développe un ensemble de produits destinés à la R&D, en particulier auprès d'organismes publics de recherche et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaires, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon dédié aux sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée, pour en faciliter la mise en œuvre chirurgicale. La Société est membre du GIE européen DiaMondial.

Dans le domaine thérapeutique, Eurobio Scientific a licencié des molécules issues de ces nombreux travaux de recherche et développement thérapeutique et est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès des développements entrepris sur ces molécules entre autres par Allergan, et des redevances si ces molécules sont commercialisées. C'est dans ce contexte qu'Eurobio Scientific reçoit un paiement annuel forfaitaire de 100.000 dollars US de la société de biotechnologie américaine FeliciteX.

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 128 collaborateurs, principalement basés en région parisienne.

La maison mère Eurobio Scientific a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Eurobio Scientific est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0013240934, mnémo : ALERS) et fait partie des indices Euronext Growth BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech. Eurobio Scientific publie ses informations sur un site internet à l'adresse suivante : <http://www.eurobio-scientific.com/fr>.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-02) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes), ainsi qu'au règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La société dispose d'une trésorerie de 11 millions d'euros au 31 décembre 2018 (cf. note 11).
- La société a réalisé une augmentation de capital pour un montant de 3 millions d'euros le 28 février 2019 (cf. note 29).

Compte tenu de ces éléments, le groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Changement de méthode de présentation :

En l'absence de position de l'Autorité des Normes Comptables concernant la présentation du crédit impôt recherche dans les comptes consolidés, les entreprises ont le choix entre :

- Présenter les crédits d'impôt acquis en moins de l'impôt sur les bénéfices
- Reclassez dans les comptes consolidés les crédits d'impôt acquis en produits d'exploitation.

Le Groupe a décidé, à compter de l'exercice 2018 de présenter le crédit impôt recherche en subventions d'exploitation (autres produits) et non plus en moins de l'impôt sur les bénéfices. Cette nouvelle présentation permet ainsi une meilleure identification de la charge d'impôt sur les bénéfices dans le compte de résultat et permet par ailleurs une meilleure comparabilité avec les entreprises du secteur établissant leurs comptes consolidés selon les principes IFRS.

Le montant du CIR 2018 s'établit à 512 K€ contre 352 K€ en 2017.

<i>Données en milliers d'euros</i>	Comptes au 31/12/2018	Comptes au 31/12/2017	
	Nouvelle méthode	Nouvelle méthode	Ancienne méthode
Subventions de R&D et CIR	529	458	106
Total des produits	51 071	43 418	43 066
Résultat Opérationnel	1 629	(3 330)	(3 682)
Produits (charges) d'impôts	51	(1 043)	(691)
Résultat Net	(2 768)	(9 969)	(9 969)

2.2 PERIMETRE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2018, la Société contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Le périmètre se présente comme suit :

Nom	Adresse	Pays	Méthode conso		% Contrôle		% Intérêts	
			2018.12	2017.12	2018.12	2017.12	2018.12	2017.12
Eurobio Scientific	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	100%	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Ingen*		France	99,96%	IG	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%
Gamma	Voie de l'Air pur 17/19 - Beaufays	Belgique	100%	IG	100%	100%	100%	100%
Dendritics*	60 avenue Rockefeller, Lyon	France	100%	NI	100%	NI (8,6%)	100%	NI (8,6%)
Diaxonhit Inc (b)	One Research Court, Suite 450 - Rockville - Maryland	USA	NI	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	100%	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio (a)		France	NI	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	100%	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio		USA	100%	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio R&D (b)		USA	100%	NI	100%	NI	100%	NI

(a) Fusion Absorption au 28 janvier 2018 dans Ingen, renommé Eurobio Ingen

(b) La société Genbio R&D a été créé en mai 2018 et a absorbé la société Diaxonhit Inc par fusion

* Entités fusionnées au 1^{er} janvier 2019 dans Eurobio Scientific

IG : intégration globale

NI : non intégré

Les entités du groupe non-consolidées sont toutes les participations minoritaires provenant du groupe Capforce Plus dans les sociétés Culture Top (10%) et Cellbiosciences (10%) pour un montant total de 1K€.

2.3 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « Réserves et résultats consolidés ».

2.4 OPERATIONS EN DEVISE

Les soldes monétaires libellés en devise sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture sont constatés en résultat de la période.

Les écarts de change liés à la conversion des créances à long terme entre Eurobio Scientific et sa filiale américaine, GenBio R&D, sont comptabilisés dans la rubrique « Réserves et résultats consolidés » des capitaux propres consolidés, suite à l'absorption par cette dernière de Diaxonhit Inc.

Les gains ou pertes de change résultant des achats de marchandises auprès de fournisseurs ne facturant pas en euros sont comptabilisés dans la rubrique « Coût d'achat des marchandises ».

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des instruments financiers tels que les disponibilités et équivalents de disponibilités, les créances clients, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créances et la part à moins d'un an des dettes à long terme et des obligations de crédit-bail n'ont pas donné lieu à des provisions.

Dans son activité de commercialisation de produits de Diagnostic *In Vitro*, la devise majoritairement utilisée pour effectuer les achats de marchandises est le dollar américain (USD). Les opérations d'Eurobio Scientific entraînent un risque de change qui fait l'objet d'une mise en place d'options de change permettant de le limiter. Les options de change utilisées sont essentiellement de deux natures :

- Les termes accumulateurs Européens quotidiens,
- Les achats à terme

Ces instruments ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture. Ces prises de position engendrent des charges ou produits opérationnels et engagent la société sur des positions futures (cf. note 28).

Les termes accumulateurs Européens quotidiens

Le terme accumulateur Européen est une option (sans paiement de prime) permettant à une entreprise structurellement acheteuse de dollars de bénéficier de devises à un cours plus avantageux que le cours de change à terme de marché.

Les achats à terme :

Les achats à terme sont réalisés lorsque le cours de l'EUR/USD devient égal ou supérieur au taux retenu dans le budget du groupe. Le montant d'achat et le taux de change sont connus au moment de la signature de l'engagement. Le terme de chaque engagement ne peut excéder 18 mois.

2.6 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et l'évaluation totale des actifs et passifs des entreprises acquises évalués à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont incorporés au prix payé pour la détermination des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur une durée correspondant à la période estimée pendant laquelle les produits de la société acquise contribueront aux résultats du groupe.

Lors de l'arrêté des comptes annuels, le groupe reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des écarts d'acquisition. S'il existe certains changements défavorables dans la vie des entreprises acquises, susceptibles d'entraîner une perte de valeur de ces dernières, le groupe peut être amené à comptabiliser un amortissement exceptionnel supplémentaire dans le poste « Amortissement des écarts d'acquisition » pour refléter certaines pertes de valeur.

2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées :

- De logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- De licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées de 3 ans à 10 ans,
- Des actifs provenant du groupe IBS, identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition et amortis sur 10 ans à compter de la date du début de leur commercialisation,
- Des actifs provenant de la société Capforce Plus, identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition et amortis en fonction de leur horizon d'exploitation, entre 5 et 10 ans.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque le Groupe démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de

développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement de trois ou dix ans. Les coûts engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque le Groupe démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Lors des arrêtés des comptes annuels et semestriels, le Groupe reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, le Groupe réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur.

2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipement de laboratoire	Linéaire	5 à 8 ans
Outillage industriel (automates DMDIV)	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec en contrepartie l'inscription d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée de vie du bien lorsque le contrat est assorti d'une option d'achat ou sur la durée résiduelle du contrat. La dotation aux amortissements correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Un amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles est enregistré lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables sont, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation.

2.9 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque cette valeur brute est supérieure. Une attention particulière est portée sur la date de péremption des produits stockés.

Le Groupe distingue plusieurs stocks de la façon suivante :

- Des stocks de marchandises, qui comprennent principalement des réactifs. Ces stocks sont dépréciés en fonction des dates de péremption, les stocks de marchandises périmées à moins de 3 mois sont dépréciés à 100 % de leur valeur d'achat.
- Des stocks de machines (automates),
- Des stocks de pièces détachées, d'accessoires, de petits matériels et consommables associés.

La méthode de dépréciation utilisée pour les machines et pièces détachées est la suivante :

- 15% de dépréciation par élément et par an jusqu'à 5 ans
- 100% de dépréciation pour tout stock de 5 ans et plus

2.10 CREANCES CLIENTS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients. Une dépréciation statistique est également comptabilisée sur les créances hors secteur public :

- Les créances échues depuis plus d'un an ont été dépréciées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes,
- Les créances échues depuis 6 mois et 1 an ont été dépréciées à 50% de leur valeur hors taxes.

2.11 CHARGES A ETALER

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges à étaler et sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt en fonction de l'échéancier de remboursement. Ces coûts incluent les frais de mise en place des emprunts.

2.12 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à partir de leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges ayant un objet précis et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf. note 14).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,75 % (1,50% au 31 décembre 2017)
- Inflation : 2,0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres
- Taux de charges sociales de 45 % pour les cadres et non-cadres
- Taux de revalorisation à long terme des salaires annuels dégressifs :
 - Pour les cadres : 5% jusqu'à 39 ans, 4% de 40 à 49 ans, 3% au-delà
 - Pour les non cadres : 4% jusqu'à 39 ans, 3% de 40 à 49 ans, 2% au-delà.

2.14 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation du Groupe proviennent principalement des activités liées :

- À la commercialisation des produits de Diagnostic In Vitro, de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée, propriétaires ou appartenant à des tiers, essentiellement réalisée par la filiale Eurobio-Ingen sur la France et à l'international (« Ventes »),
- Aux paiements d'étapes reçus dans le cadre de contrats de collaboration (« Produits de Recherche et Développement »),
- Aux subventions reçues dans le cadre de travaux de recherche en collaboration financés par bpifrance et dans le cadre du Crédit d'impôt recherche (« Subventions de Recherche et Développement »),
- Aux autres produits qui correspondent à des ventes de matériels.

2.15 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET CREDIT D'IMPOT CORRESPONDANT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et d'amortissement d'immobilisations sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Depuis 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'Etat offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. A compter du 31 décembre 2018, celui-ci est classé en subvention de recherche & développement et non plus en produit d'impôts de la période. Ce changement de présentation destiné à se rapprocher de la pratique en norme IFRS est présenté en note 2.1.

2.16 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel résulte des charges et produits liés à des événements majeurs intervenus spécifiquement pendant l'exercice comptable.

2.17 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de reversement des différences. Les impôts différés actifs nets appréciés par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrabilité est incertaine.

2.18 RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée.

En cas de résultat net déficitaire les instruments donnant droits au capital de façon différé (BSA, BSPCE, etc.) sont considérés comme anti-dilutifs, ainsi ces instruments de capitaux propres en circulations ne sont pas intégrés dans le calcul du résultat net par action car ils induiraient une diminution de la perte de la période par action diluée.

2.19 OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.20 MINORITAIRES

Les minoritaires correspondent aux actionnaires de la filiale Eurobio-Ingen qui sont nécessaires pour respecter le nombre d'actionnaires minimum légal. Chaque actionnaire détient une action et représente 0,04% du capital de la filiale Eurobio-Ingen.

3 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 FUSION DES FILIALES INGEN ET EUROBIO

Le 28 janvier 2018, les filiales Ingen et Eurobio ont été fusionnées. Cette opération a été réalisée par le biais d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) d'Eurobio à Ingen. A la suite de cette TUP, Ingen a repris tous les contrats et obligations d'Eurobio. L'entité juridique Eurobio a été dissoute et la dénomination sociale Ingen a été modifiée en Eurobio-Ingen. Cette opération a pour but de renforcer l'impact commercial du Groupe en réunissant ses équipes et ses ressources dans un environnement unifié, et de bénéficier des synergies liées à la simplification de l'organigramme du Groupe. Cette opération n'a pas d'effet sur les comptes consolidés du Groupe.

3.2 ACQUISITION DE DENDRITICS

Le 1^{er} Juillet 2018, Eurobio Scientifc a annoncé avoir augmenté sa participation dans la société Dendritics dont elle détenait déjà 8,6% du capital à travers sa filiale Eurobio. La participation d'Eurobio Scientifc s'élève désormais à 100% du capital soit un montant de K€ 46. Dendritics est une société lyonnaise spécialisée dans le développement et la production d'anticorps pour la recherche en sciences de la vie. Cette acquisition vient renforcer le catalogue de produits propriétaires du Groupe et compléter son offre de fabrication de produits. De plus, grâce aux ventes déjà réalisées par Dendritics aux Etats-Unis, Eurobio Scientifc va également pouvoir développer son réseau de distribution sur cette zone géographique.

Le tableau qui suit détaille le calcul de l'écart d'acquisition de Dendritics qui est amorti sur 10 ans :

(en milliers d'euros)

ECART D'ACQUISITION	Dendritics
Actif Net négatif de Dendritics	(864)
Valeur acquisition titres	46
TOTAL ECART D'ACQUISITION	910

Le délai d'affectation définitif de cet écart d'acquisition est de 12 mois à compter de l'entrée de périmètre. Le groupe pourrait ainsi être amené à corriger ce montant dépendant d'un ou plusieurs événements futurs.

3.3 LEVEE DE FONDS OBLIGATAIRE DE 2,5 MILLIONS D'EUROS POUR LE COMPTE D'EUROBIO-INGEN

En avril 2018, Eurobio Scientifc a finalisé une émission d'obligations auprès de particuliers et d'investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2,5 millions d'euros. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Durée : 5 ans, échéance 3 avril 2023
- Taux d'intérêt : 6% par an
- Remboursement et paiement des intérêts par mensualités constantes
- Frais : 3% du montant de l'émission.

L'objectif de ce financement est de donner au Groupe de nouvelles ressources financières pour soutenir sa stratégie de développement et de croissance externe.

3.4 DIAXONHIT DEVIENT EUROBIO SCIENTIFIC

Le 14 juin 2018, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle, les actionnaires ont approuvé à la majorité le changement de nom de la Société Diaxonhit devient ainsi « Eurobio Scientifc ». Faisant suite à ce changement de dénomination, la Société est référencée sur Euronext depuis le 28 juin 2018 sous le nouveau code mnémonique ALERS (anciennement ALEHT). Le code ISIN reste inchangé.

3.5 TRANSFERT DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 15 octobre 2018 avec Louis Capital Markets, mettant fin au contrat de liquidité conclu le 2 septembre 2013 avec la société de bourse Gilbert Dupont. Les moyens disponibles à date de résiliation ont été intégralement transférés au nouveau compte de liquidité. Le 22 octobre 2018, la Société a annoncé avoir augmenté de K€ 100 les moyens alloués à ce contrat de liquidité qui sont donc portés à K€ 300 au total.

3.6 LEVEE DE FONDS OBLIGATAIRE DE 2,5 MILLIONS D'EUROS POUR LE COMPTE D'EUROBIO SCIENTIFIC

Le 23 octobre 2018, Eurobio Scientific a finalisé une émission d'obligations auprès de particuliers et d'investisseurs institutionnels, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Durée : 5 ans, échéance 22 octobre 2023
- Taux d'intérêt : 6% par an
- Remboursement et paiement des intérêts par mensualités constantes
- Frais : 3% du montant de l'émission.

4 ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)

ECARTS D'ACQUISITION VALEUR BRUTE	31.12.2017	Entrées de périmètre	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2018
			Augmentation	Diminution		
Ingen	3 078					3 078
Groupe Capforce Plus	23 438					23 438
Dendritics	-	910				910
Genbio	891				42	933
TOTAL VALEUR BRUTE	27 408	910	-	-	42	28 360

ECARTS D'ACQUISITION AMORTISSEMENTS	31.12.2017	Entrées de périmètre	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2018
			Augmentation	Diminution		
Ingen	(1 552)		(308)			(1 860)
Groupe Capforce Plus	(1 758)		(2 344)			(4 102)
Dendritics	-		(45)			(45)
Genbio	(37)		(91)		(5)	(132)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(3 347)	-	(2 787)	-	(5)	(6 139)

TOTAL VALEUR NETTE	24 061	910	(2 787)	-	37	22 221
---------------------------	---------------	------------	----------------	---	-----------	---------------

Les écarts d'acquisition (goodwill) incluent :

- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'Ingen BioSciences en décembre 2012 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Capforce Plus en mars 2017 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Genbio en juillet 2017 ;
- Ainsi que l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Dendritics en juillet 2018 (cf. note 3.2) pour un montant de K€ 910 ;

Ces écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur une durée de 10 ans, durée estimée de contribution au résultat du groupe des produits des sociétés acquises.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la Société n'a pas réalisé de test de perte de valeur car aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEUR BRUTE	31.12.2017	Entrées de périmètre (*)	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2018
			Augmentation	Diminution		
Licences, brevets, logiciels, marques	2 280	53	173			2 507
Contrat de distribution et relation client	15 218					15 218
Frais de développement BJI Inoplex	979					979
Frais de développement EBX, CORNEE	2 750					2 750
Autres immobilisations incorporelles	44					44
TOTAL VALEUR BRUTE	21 271	53	173	-	-	21 497

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS	31.12.2017	Entrées de périmètre (*)	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2018
			Dotations	Reprises		
Licences, brevets, logiciels, marques	(1 716)		(74)			(1 790)
Contrat de distribution et relation client	(6 704)		(1 582)			(8 286)
Frais de développement BJI Inoplex	(979)					(979)
Frais de développement EBX, CORNEE	(285)		(378)			(663)
Autres immobilisations incorporelles	(23)		(9)			(32)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(9 707)		(2 042)	-	-	(11 750)

TOTAL VALEUR NETTE	11 563	53	(1 869)	-	-	9 747
---------------------------	---------------	-----------	----------------	---	---	--------------

A la suite de la décision d'abandonner la technologie actuelle (Luminex) mise en œuvre pour effectuer les tests BJI Inoplex et passer sur une technologie POC (Point Of Care), les frais de développement de BJI Inoplex en technologie Luminex, qui avaient été immobilisés à la suite de la réévaluation des actifs d'Ingen Biosciences, ont été totalement amortis au 31 décembre 2017.

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles se sont élevées à K€ 2 042 au 31 décembre 2018 contre K€ 2 661 au 31 décembre 2017. Elles concernent principalement les actifs réévalués provenant du groupe Ingen Biosciences et du groupe CapForce Plus pour K€ 1 959 qui sont inclus dans les « Frais marketing et commerciaux ».

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles incluant les immobilisations financées par crédit-bail (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEUR BRUTE	31.12.2017	Entrées de périmètre (*)	VARIATIONS				31.12.2018
			Augmentation	Diminution	Reclassement	Incidence des cours de change	

Installations et agencements divers	982	71		(1)		15	1 067
Equipements de laboratoire	2 139		268				2 407
Instruments DMDIV	6 525		764				7 289
Matériel de bureau et informatique	1 138	14	25	(5)		1	1 173
Constructions	516						516
Autres immobilisations corporelles	103	3	4			1	111
Immobilisations corporelles en cours	43		1 233				1 276
TOTAL VALEUR BRUTE	11 446	88	2 294	(6)		17	13 840

IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS	31.12.2017	Entrées de périmètre (*)	VARIATIONS				31.12.2018
			Dotations	Reprises	Reclassement	Incidence des cours de change	
Installations et agencements divers	(982)	(68)	(2)	1		(15)	(1 067)
Equipements de laboratoire	(1 762)		(361)				(2 124)
Instruments DMDIV	(2 643)		(939)				(3 582)
Matériel de bureau et informatique	(1 032)	(14)	(33)	5		(1)	(1 075)
Constructions	(514)		(1)				(515)
Autres immobilisations corporelles	(128)	(3)	(29)			(1)	(161)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(7 062)	(85)	(1 365)	6		(17)	(8 523)

TOTAL VALEUR NETTE	4 384	3	929	(202)	202	1	5 316
---------------------------	--------------	----------	------------	--------------	------------	----------	--------------

* Les entrées de périmètre correspondent à l'acquisition de la société Dendritics

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, les dotations aux amortissements s'élèvent à K€ 1 365, par rapport à un montant de K€ 1 119 pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Les instruments de Diagnostic *In Vitro* mis à disposition par Eurobio-Ingen aux laboratoires privés et publics, clients du groupe, les équipements de laboratoire et de matériel de bureau et d'informatique sont soit directement acquis par le Groupe, soit financés au travers de contrats de crédit-bail. Les crédits-bails, qui sont inclus dans les immobilisations corporelles se déclinent comme suit :

Crédits Bails	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
VALEUR BRUTE				
Instruments DMDIV	4 844	765		5 609
Equipements de laboratoire	115			115
Matériel de bureau et d'informatique	103	25		128
TOTAL VALEUR BRUTE	5 062	790	-	5 852
AMORTISSEMENTS				
Instruments DMDIV	(1 669)	(939)		(2 608)
Equipements de laboratoire	(93)	(20)		(113)
Matériel de bureau et d'informatique	(68)			(68)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(1 830)	(959)	-	(2 789)
TOTAL VALEUR NETTE	3 231	(169)	-	3 063

L'augmentation des financements par crédit-bail s'explique par la croissance de l'activité d'Eurobio-Ingen au cours de l'exercice 2018.

6 AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme s'élèvent à K€ 736 et correspondent principalement aux dépôts de garantie dont K€ 548 au profit du Factor. Les variations des autres actifs à long terme s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Autres actifs LT	31 décembre 2017	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31 décembre 2018
Titres de participation non consolidés net de dépréciations	5			(4)		1
Prêts, cautionnements et autres créances long terme*	399	10	126	(203)	(145)	187
Dépôts Factor	382		166			548
TOTAL	786	10	292	(207)	(145)	736

* Ce poste comprend la part de trésorerie du contrat de liquidité restant au 31 décembre 2018.

7 STOCKS

Au 31 décembre 2018, les stocks sont principalement constitués des produits de Diagnostics *In Vitro* (coffrets de réactifs), de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée, de pièces détachées et d'instruments pour un montant net de K€ 9 232, en lien avec l'activité de commercialisation du groupe.

(en milliers d'euros)

STOCKS	31 décembre 2018	31 décembre 2017
VALEUR BRUTE		
Stock d'instruments	624	316
Stock de marchandises (réactifs)	8 591	6 749
Stock de pièces détachées, accessoires, petits matériels et consommables associés	348	545
TOTAL VALEUR BRUTE	9 563	7 609
TOTAL DEPRECIATION	(331)	(281)
TOTAL VALEUR NETTE	9 232	7 329

8 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2018, elles s'élèvent à K€ 8 435 en valeur brute. Elles sont diminuées d'une provision pour dépréciation de K€ 277, pour atteindre un montant de valeur nette de K€ 8 159.

Au 31 décembre 2018, elles sont principalement constituées par des créances vis-à-vis de l'ensemble des clients d'Eurobio Ingen pour un montant net de K€ 7 842.

(en milliers d'euros)

Créances clients	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	8 435	8 157
Dépréciations	(277)	(205)
Créances clients et comptes rattachés (à moins d'1 an)	8 159	7 952
<i>Créances à échéances moins d'1 an</i>	<i>8 159</i>	<i>7 952</i>
<i>Créances à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Créances à échéances > 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

9 AUTRES CREANCES A COURT TERME

Les autres créances à court terme comprennent :

(en milliers d'euros)

Autres créances	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances de TVA et autres taxes	1 377	1 661
Crédit d'impôt recherche	854	758
Autres crédits d'impôts (CICE, CIA...)	44	0
Charges constatées d'avance	597	623
Avances au personnel	86	23
Fournisseurs, acomptes versés, avoirs à recevoir	209	59
Débiteurs divers	84	63
Produits à recevoir	98	203
Total autres créances à court terme	3 349	3 391

Les créances de TVA au 31 décembre 2018 comprennent essentiellement la TVA à récupérer sur prestations de services (K€ 188), la TVA sur factures non parvenues (K€ 575), la TVA sur article 259B (K€ 506) provenant majoritairement de refacturations avec la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au poste « dettes fiscales et sociales » (cf. note 17).

La Loi de Finance Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite chaque année depuis 2009. Ce crédit est donc inscrit en « autres créances à court terme » et s'élève à K€ 854.

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de l'avance sur les royalties du contrat CareDx pour K€ 327, et de charges diverses constatées d'avances, notamment K€ 52 correspondants aux loyers et charges locatives des locaux de Chilly-Mazarin. Au total, K€ 597 ont ainsi été comptabilisés en charges constatées d'avances sur l'exercice 2018

Les produits à recevoir correspondent principalement à des subventions à recevoir au 31 décembre 2018.

10 CHARGES A ETALER

Au 31 décembre 2018, les charges à étaler sont constituées des frais d'émission des OCABSA, pour K€ 6, et des frais d'émission de l'emprunt obligataire de K€ 6 000 pour un total de K€ 126.

Charges à étaler	31.12.2018	31.12.2017
Charges à étaler	132	301
Total	132	301
<i>Charges à étaler moins d'1 an</i>	<i>98</i>	<i>104</i>
<i>Charges à étaler > 1 an et < 5 ans</i>	<i>34</i>	<i>198</i>
<i>Charges à étaler > 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

11 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)

Trésorerie	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeurs mobilières de placement	1 114	1 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 892	10 438
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	11 006	11 790

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme pour un montant de K€ 1 114.

La trésorerie du Groupe n'est investie que dans des fonds de haute qualité dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

Compte tenu de ses activités, au 31 décembre 2018, une partie de la trésorerie du Groupe est constituée de dollars américains pour une contrevaletur de K€ 3 095 contre K€ 3 240 au 31 décembre 2017.

12 CAPITAUX PROPRES

12.1 CAPITAL SOCIAL ACTUEL

Au 31 décembre 2018, le capital social du Groupe est composé de 9 907 093 actions d'une valeur nominale de € 0,32 toutes de même catégorie.

12.2 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, 250 845 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 109 786 actions issues de la conversion en actions de 5 obligations convertibles en actions ;
- 101 423 actions résultant de l'amortissement en actions d'obligations convertibles en actions ;
- 17 242 actions résultant du paiement en actions des intérêts dus au titre des obligations convertibles en actions ;
- 22 394 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'actions attribuées gratuitement.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31-déc-17	Clôture de l'exercice						3 089 999	9 656 248	0,320 €
08/01/2018	Conversion OCA 2014	21 904	7 009,28 €	80 406,97 €	87 416,25 €	1 584,10 €	3 097 008,64 €	9 678 152	0,32 €
08/01/2018	Paielements intérêts OCA	3 214	1 028,48 €	11 796,52 €	12 825,00 €		3 098 037,12 €	9 681 366	0,32 €
07/02/2018	Conversion OCA 2014	21 884	7 002,88 €	80 042,12 €	87 045,00 €	1 485,06 €	3 105 040,00 €	9 703 250	0,32 €
07/02/2018	Paielements intérêts OCA	1 527	488,64 €	5 586,36 €	6 075,00 €		3 105 528,64 €	9 704 777	0,32 €
03/04/2018	Amortissement OCA 2014	23 808	7 618,56 €	79 043,94 €	86 662,50 €	1 345,07 €	3 113 147,20 €	9 728 585	0,32 €
03/04/2018	Paielements intérêts OCA	3 338	1 068,16 €	11 081,84 €	12 150,00 €		3 114 215,36 €	9 731 923	0,32 €
02/05/2018	Amortissement OCA 2014	23 104	7 393,28 €	79 269,22 €	86 662,50 €	1 263,54 €	3 121 608,64 €	9 755 027	0,32 €
02/05/2018	Paielements intérêts OCA	1 530	489,60 €	5 247,90 €	5 737,50 €		3 122 098,24 €	9 756 557	0,32 €
02/05/2018	Acquisition définitive d'actions gratuite	6 423	2 055,36 €	- 2 055,36 €	- €		3 124 153,60 €	9 762 980	0,32 €
14/05/2018	Conversion OCA 2014	23 137	7 403,84 €	79 382,41 €	86 786,25 €	1 220,74 €	3 131 557,44 €	9 786 117	0,32 €
21/06/2018	Conversion OCA 2014	21 676	6 936,32 €	80 266,18 €	87 202,50 €	1 006,96 €	3 138 493,76 €	9 807 793	0,32 €
21/06/2018	Paielements intérêts OCA	1 174	375,68 €	4 349,32 €	4 725,00 €		3 138 869,44 €	9 808 967	0,32 €
07/07/2018	Conversion OCA 2014	21 185	6 779,20 €	80 288,30 €	87 067,50 €	1 041,52 €	3 145 648,64 €	9 830 152	0,32 €
07/07/2018	Paielement intérêts 06/2018	1 068	341,76 €	4 045,74 €	4 387,50 €		3 145 990,40 €	9 831 220	0,32 €
17/06/2018	Acquisition définitive AGA	15 971	5 110,72 €	- 5 110,72 €	- €		3 151 101,12 €	9 847 191	0,32 €
01/10/2018	Amortissement 1 OCA 2014	27 040	8 652,80 €	78 009,70 €	86 662,50 €	782,65 €	3 159 753,92 €	9 874 231	0,32 €
01/10/2018	Paielement intérêts	4 107	1 314,24 €	11 848,26 €	13 162,50 €		3 161 068,16 €	9 878 338	0,32 €
05/11/2018	Amortissement 1 OCA 2014	27 471	8 790,72 €	77 871,78 €	86 662,50 €	677,29 €	3 169 858,88 €	9 905 809	0,32 €
05/11/2018	Paielement intérêts	1 284	410,88 €	3 639,12 €	4 050,00 €		3 170 269,76 €	9 907 093	0,32 €
31/12/2018							3 170 269,76 €	9 907 093	0,32 €

12.3 CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 810 670 actions correspondant à :

- La levée des options de souscription d'actions attribuées : 13 916 actions ;
- L'acquisition des actions gratuites non encore acquises : 40 580 actions ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx : 211 900 actions² ;
- L'amortissement des obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2014 : 342 002 actions³ ;
- L'exercice des bons de souscription d'actions attachées aux obligations convertibles en actions : 20 454 actions ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à Harbert : 181 818 actions.

Au 31 décembre 2018, l'exercice potentiel de la totalité de ces valeurs mobilières entraînerait une dilution d'environ 7,56 % par rapport au capital social du Groupe sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

12.3.1 Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2018, il restait en circulation 13 916 options de souscription d'actions de 0,32 € de valeur nominale émises par le Groupe et pouvant donner droit à l'émission de 13 916 actions.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours d'exécution au 31 décembre 2018, avant et après le regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Date octroi	Délai fiscal	Date échéance du plan	Situation des plans avant regroupement d'actions du 01/09/2017					Situation des plans après regroupement d'actions du 01/09/2017				
			Prix d'exercice initial	Nombre options attribuées initialement	Nombre options radiées avant regroupement	Nombre options exercés avant regroupement	Options en circulation avant regroupement	Nombre d'options ajustées après regroupement	Nombre options radiées après regroupement	Nombre options exercés après regroupement	Option en circulation au 31/12/2018	Prix d'exercice ajusté après regroupement
01/04/2009	01/04/2013	02/04/2019	2,60 €	79 900	76 900	-	3 000	150	-	-	150	52,00 €
22/02/2010	22/02/2014	22/02/2020	3,22 €	35 000	-	-	35 000	1 750	-	-	1 750	64,40 €
18/03/2010	18/03/2014	18/03/2020	3,34 €	105 000	69 250	-	35 750	1 787	-	-	1 787	66,80 €
14/05/2010	14/05/2014	14/05/2020	3,10 €	31 000	-	-	31 000	1 550	-	-	1 550	62,00 €
15/03/2011	15/03/2015	16/03/2021	2,45 €	140 931	100 961	-	39 970	1 998	-	-	1 998	49,00 €
24/05/2011	24/05/2015	24/05/2021	2,01 €	55 000	25 000	-	30 000	1 500	-	-	1 500	40,20 €
18/04/2012	18/04/2016	19/04/2022	1,31 €	171 865	90 566	-	81 299	4 061	-	-	4 061	26,20 €
04/04/2013	04/04/2017	04/04/2023	0,88 €	169 269	146 859	-	22 410	1 120	-	-	1 120	17,60 €
TOTAL				787 965	509 536	-	278 429	13 916	-	-	13 916	

12.3.2 Actions gratuites

Au 31 décembre 2018, dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions émis par la Société, il restait un total de 40 580 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune non encore acquises et susceptibles d'être émises.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites en cours d'exécution au 31 décembre 2018 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

² Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de € 3,065, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

³ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'amortissement des obligations convertibles en actions de € 2,61, ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date de cessibilité	Nombre de droits	Nombre de droits annulés	Solde de droit attribués
12/06/2018	12/06/2019	12/06/2020	31 535	-	31 535
05/07/2018	05/07/2019	05/07/2020	9 045	-	9 045
TOTAL			40 580	-	40 580

12.3.3 Bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx

Le 20 juin 2013, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à la société CareDx de 2 075 bons de souscription d'actions (« BSA CareDx »).

Les principales caractéristiques des BSA CareDx sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Parité d'exercice : chaque BSA CareDx donne le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de € 500 un nombre d'actions égal à la contre-valeur de € 500 d'actions Eurobio Scientific ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par le volume des cours de l'action Eurobio Scientific sur le marché Euronext Growth à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA CareDx ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 10 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA CareDx sont incessibles ;
- Depuis leur date d'émission, 775 BSA CareDx ont été exercés et aucun BSA CareDx n'a été exercé au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, il reste en circulation 1 300 BSA CareDX et à titre indicatif, dans l'hypothèse où la contre-valeur obtenue serait de € 3,065 par action, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018, un BSA CareDX donnerait droit à 163 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale, soit un nombre théorique de 211 900 actions potentiellement émises si tous les BSA CareDX, encore en circulation, étaient exercés à ce prix.

12.3.4 OCABSA 2014

Le Groupe a émis le 18 juin 2014, 93 obligations convertibles en actions (« OCA 2014 ») assorties de bons de souscription d'actions (« BSA 2014 »), (les OCA 2014 et BSA 2014 ensemble, les « OCABSA 2014 »), pour une valeur nominale unitaire de € 108 000 représentant un montant total d'emprunt de € 10 044 000.

12.3.4.1 OCA 2014

Les principales caractéristiques des OCA 2014 sont les suivantes :

- Montant total de l'émission : € 10 044 000 ;
- Valeur nominale : € 108 000 ;
- Nombre d'OCA 2014 : 93 ;
- Prix de conversion après ajustement : € 4,40⁴ (sous réserve d'ajustements⁵) ;

⁴ Après ajustement de la parité à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017.

⁵ A la date d'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce prix pouvant faire l'objet d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission.

- Nombre d'actions remises sur amortissement ou conversion d'une OCA 2014 : 31 091, soit une émission maximale de 342 002⁶ actions nouvelles dans l'hypothèse où toutes les OCA 2014 seraient amorties ou converties ;
- Maturité : 5 ans ;
- Amortissement : 36 mensualités de 3 000 € par OCA 2014 (sauf report à l'initiative du porteur) celles-ci étant remboursées, au gré de la Société :
 - Soit en numéraire, ou,
 - Soit en actions selon une parité déterminée sur la base d'un prix d'émission égal à 85% du Cours de Référence applicable le premier jour de bourse de chaque mois. Le « Cours de Référence » est défini comme le plus bas entre (i) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes constatés pendant les dix séances de bourse précédant la date applicable et (ii) le cours de bourse moyen pondéré par les volumes précédant la date applicable ;
- Coupon : 5 % par an, payable mensuellement, soit en numéraire soit en actions.

• Amortissements et conversions des OCA au cours de l'exercice de 2018

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, il a été émis et délivré :

- 101 423 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant de l'amortissement des OCA 2014 par Eurobio Scientific (4 OCA 2014 ont été intégralement amorties au cours de ladite période);
- 109 786 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant de la conversion de 5 OCA 2014 par leurs titulaires ;
- 17 242 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant du paiement en actions des intérêts dus au titre de l'emprunt obligataire.

Ces émissions ont été réalisées pour un montant total d'émission de € 845 280, prime d'émission incluse. Le détail de ces émissions (prime d'émission incluse) est décrit à la note 12.2 ci-dessus.

• Synthèse au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, à la suite des conversions et amortissements décrits ci-dessus, il restait en circulation 11 OCA 2014 partiellement amorties et le montant d'emprunt, en principal, restant dû à cette date s'élevait à € 891 000.

Au 31 décembre 2018 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où l'emprunt obligataire serait totalement amorti en actions au prix unitaire de € 2,61 ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018, l'amortissement donnerait lieu à l'émission de 342 002 actions.

Le 4 janvier 2019, la Société a procédé au remboursement en numéraire du montant restant dû au titre de cet emprunt obligataire, tant en principal qu'en intérêt, tel que décrit à la note 29 ci-dessous. Au 4 janvier 2019, il ne reste plus d'OCA 2014 en circulation.

⁶ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'amortissement des obligations convertibles en actions de € 2,61 ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

12.3.4.2 BSA 2014

Les principales caractéristiques des BSA 2014 sont les suivantes :

- Nombre de BSA 2014 attachés à chaque OCA 2014 : 136 364 ;
- Prix d'exercice : € 4,40⁷ par bon (sous réserve d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission des BSA) ;
- Parité d'exercice : 20 BSA 2014 donnera le droit de souscrire une action nouvelle⁸ ;
- Durée d'exercice : 5 ans.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, aucun BSA 2014 en circulation n'a été exercé par ses titulaires.

Au 31 décembre 2018, il reste en circulation 409 092 BSA 2014 pouvant donner droit à l'émission de 20 454 actions nouvelles.

12.3.6 Bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I

Le 30 mars 2017, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I de 3 636 363 bons de souscription d'actions (« BSA Harbert »).

Les principales caractéristiques des BSA Harbert sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Prix d'exercice : € 4,40 par bon ;
- Parité d'exercice : l'exercice de 20 BSA Harbert permet de souscrire 1 action nouvelle⁸ ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 5 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA Harbert sont incessibles.

Au 31 décembre 2018, aucun BSA Harbert n'a été exercé par son bénéficiaire et il reste en circulation 3 636 363 BSA Harbert pouvant donner droit à l'émission de 181 818 actions nouvelles.

12.3.7 Contrat de liquidité

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 15 octobre 2018 avec Louis Capital Markets, mettant fin au contrat de liquidité conclu le 2 septembre 2013 avec la société de bourse Gilbert Dupont. Les moyens disponibles à date de résiliation ont été intégralement transférés au nouveau compte de liquidité. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie est comptabilisée en autres actifs à long terme.

Au 31 décembre 2018, le compte de liquidité comprenait 38 742 titres Eurobio Scientifc et 31 809,35€ de trésorerie.

⁷ A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et après ajustement à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017, ce prix pouvant faire l'objet d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission.

⁸ Après ajustement de la parité à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017.

⁸ Après ajustement à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017.

13 AUTRES FONDS PROPRES

Au cours de l'année 2018, le Groupe a procédé au remboursement d'avances remboursable pour K€ 101 et a enregistré K€ 289 dont K€ 220 d'avances remboursable BPI France correspondant à l'entrée de périmètre de Dendritics.

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Entrées de périmètre <i>Dendritics</i>	Souscription	Remboursement	31/12/2018
OSEO Avance remboursable TEDAC	77				77
Avances conditionnées par l'Etat	642				642
Avance remboursable Coface Europe	226			(20)	206
Avance remboursable Coface USA	75		65	(5)	135
BPI Avance Innovation	188		4	(59)	134
BPI Avance Innovation (Dendritics)		220		(17)	203
Autres fonds propres	1 208	220	69	(101)	1 396

14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES, ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Réf.	31 décembre 2017	Entrée de périmètre <i>Dendritics</i>	Dotations	Reprises <i>(provision utilisée)</i>	Reprises <i>(provision non utilisée)</i>	31 décembre 2018
- Provision pour retraite	(a)	1 243	-	47		(720)	570
- Autres provisions pour risques	(b)	44	5	422	-	-	471
- Provision pour litiges sociaux	(c)	55	-	36		-	91
Total des provisions		1 342	5	505	-	(720)	1 132

- (a) Une reprise de K€ 720 a été comptabilisée en 2018. Elle résulte principalement du départ de certains collaborateurs au cours du premier semestre 2018. Une dotation de K€ 47 a également été comptabilisée liée à l'augmentation du nombre d'années de service et de la rémunération des collaborateurs.
- (b) Au 31 décembre 2018, la société a enregistré une provision au titre des loyers restants dus pour les bureaux de Chilly Mazarin pour K€ 422.
- (c) Au 31 décembre 2018, 3 litiges prud'homaux sont en cours pour K€ 91.

15 DETTES FINANCIERES

Les variations de dettes financières de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	Souscription	Rembour- sement	Emprunt obligataire converti	Incidence des cours de change	31/12/2018	Part à court terme	Part à long terme
Dettes financières	15 901	9 994	(6 927)		(111)	18 859	6 448	12 411
Billet de trésorerie	1 550	3 000	(3 000)			1 550	1 550	-
Emprunts bancaires (a)	6 084	2 000	(1 071)		(24)	6 989	1 323	5 665
Emprunts obligataires (b)	5 694	4 994	(2 049)			8 639	2 767	5 872
Crédits vendeurs (c)	2 573		(807)		(86)	1 680	807	873
Emprunt obligataire convertible (d)	1 746	192	(56)	(729)		1 153	1 153	-
Principal restant (e)	1 620	178		(729)		1 069	1 069	
Intérêts courus (e)	126	14	(56)			84	84	
Dettes financières totales	17 647	10 186	(6 983)	(729)	(111)	20 012	7 601	12 411

- a) Les emprunts bancaires incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (BPI France) ainsi que les intérêts courus correspondant.
- b) Les emprunts obligataires incluent la dette correspondant aux émissions d'obligations simples. Au cours de l'année 2018, la société a contracté deux nouveaux emprunts obligataires simples (cf. notes 3.3 et 3.6).
- c) Les crédits vendeurs correspondent aux parts du prix d'achat de Capforce Plus et Genbio qui n'ont pas encore été payées.
- d) L'emprunt obligataire convertible correspond au solde de l'emprunt convertible souscrit en juin 2014, pour un montant total initial de 10,044 millions d'euros.
- e) Le montant du principal et des intérêts courus restants dû au 31 décembre 2018 a été augmenté d'une provision pour prime de remboursement anticipé de l'emprunt (cf. note 29).

16 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Dettes Fournisseurs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	6 590	8 717
Factures non parvenues	4 626	2 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (à moins d'1 an)	11 216	11 068
<i>Dettes à échéances moins d'1 an</i>	<i>11 216</i>	<i>11 068</i>
<i>Dettes à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dettes à échéances > 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

17 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Dettes fiscales et sociales	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Personnel, rémunération dues et congés payés	965	799
Primes	545	856
Organismes sociaux	907	1 067
Dettes fiscales (dont IS)	1 213	2 182
Dettes fiscales et sociales	3 629	4 904

Le poste "Personnel, rémunérations dues et congés payés" est composé principalement de la provision pour congés payés (632 K€).

Les dettes vis à vis des organismes sociaux se composent notamment de provisions pour charges sociales sur primes de K€ 292 et sur congés payés pour K€ 230. Le solde (K€ 385) comprend principalement les cotisations sociales (URSSAF, retraites...) échues sur la période.

Les dettes fiscales comprennent principalement de l'impôt sur les sociétés pour K€ 12 et de la TVA pour K€ 927 dont la TVA sur article 259B du CGI (K€ 506) provenant essentiellement de refacturations de la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi l'actif du bilan au poste « autres créances à court terme » (cf. note 9)). Le reliquat (K€ 274) se compose majoritairement de diverses taxes (Taxes DMDIV, C3S, TVS, taxe d'apprentissage...).

18 AUTRES DETTES

Les autres dettes à court et long terme comptabilisées au 31 décembre 2018 s'élèvent à K€ 1 086 par rapport à K€ 1 344 au 31 décembre 2017. Elles sont principalement composées :

- d'autres dettes à long terme pour K€ 666, qui seront principalement remboursés en cas de succès sur les ventes d'anticorps de Dendritics,
- d'autres dettes à court terme de la filiale Eurobio-Ingen pour K€ 349,
- des avances et acomptes reçus de la part des clients d'Eurobio-Ingen pour K€ 31,
- des avoirs pour des clients d'Eurobio-Ingen pour K€ 40.

19 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisés au 31 décembre 2018 s'élèvent à K€ 156 par rapport à K€ 360 au 31 décembre 2017. Ils correspondent aux subventions perçues avant le 31 décembre 2018 et concernant des travaux de recherche et développement dont la réalisation est prévue postérieurement au 31 décembre 2018 pour K€ 73, et aux ventes facturées sur la période mais non livrées pour K€ 83.

20 INFORMATIONS SECTORIELLES ET GEOGRAPHIQUES

Le Groupe opère dans les domaines du diagnostic et du thérapeutique. Ses activités s'étendent de la Recherche et Développement jusqu'à la commercialisation de produits.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus, du résultat opérationnel et du total des actifs par société du groupe en fonction de sa zone géographique au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018 <i>en k€</i>	France	Europe <i>hors France</i>	Etats-Unis	Total
Ventes de produits de Diagnostic In Vitro	48 502	90	1 813	50 405
Produits de recherche et développement	136			136
Autres produits	0			0
Subventions R&D et CIR	529			529
Résultat opérationnel	1 602	122	(95)	1 629
Actifs incorporels & corporels	15 063			15 063

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017 <i>en k€</i>	France	Europe <i>hors France</i>	Etats-Unis	Total
Ventes de produits de Diagnostic In Vitro	41 812	54	716	42 582
Produits de recherche et développement	92	-		92
Autres produits	286	-		286
Subventions R&D	106	-		106
Résultat opérationnel	(3 779)	95	2	(3 682)
Actifs incorporels & corporels	15 947			15 947

Dans le cadre de ses objectifs de rentabilité, la Société publie en complément de ses comptes son EBITDA, un indicateur couramment utilisé par les sociétés commerciales similaires pour préciser le montant de trésorerie brute générée par ses activités opérationnelles.

Le terme « EBITDA » courant, en anglais, « earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization », est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement des immobilisations. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'y soient soustraits les intérêts, les dotations aux amortissements et les dépréciations des immobilisations (mais après dépréciation des stocks et créances clients). Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation. Les dépenses non récurrentes (éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents) sont exclues ;

Le tableau qui suit permet de réconcilier l'EBITDA avec les éléments du compte de résultat.

<i>Chiffres consolidés en M€</i>	2018	2017
RESULTAT OPERATIONNEL	1,6	(3,7)
+ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	3,4	3,8
EBITDA	5,0	0,1

21 EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe Eurobio Scientific sur l'exercice s'élève à 128 personnes : Eurobio Scientific S.A. employait 9 personnes, Ingen Eurobio employait 101 personnes, Dendritics employait 5 personnes et Genbio

employait 13 personnes (ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs les personnes en CDD de remplacement et en contrat d'apprentissage).

22 PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2018, le Groupe a généré un montant total de produits d'exploitation de K€ 51 071, détaillé de la façon suivante :

- Ventes : K€ 50 405,
- Produits de recherche et développement : K€ 136,
- Subventions de recherche et développement et CIR : K€ 529.

23 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers	18	10
Produits financiers sur titres de créances négociables	1	-
Provision intérêts à recevoir sur Placements		10
Divers	17	-
Charges financières	(1 084)	(1 491)
Intérêts sur emprunts	(159)	(126)
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires	(856)	(549)
<i>Dont OCABSA</i>	(252)	(106)
<i>Dont emprunt obligataire Harbert</i>	(485)	(443)
<i>Dont emprunt obligataire Vatel</i>	(120)	
Rachat de BSA	-	(760)
Divers	(69)	(56)
Gain (perte) de change (net)	(182)	(171)
Résultat financier	(1 248)	(1 652)

Les intérêts de l'emprunt obligataire Harbert s'élèvent à 485 K€ au 31 décembre 2018 contre 443 K€ au titre de l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2018, les charges financières liées aux OCABSA s'élèvent à 252K€ et comprennent la provision pour le remboursement anticipé qui est intervenu en janvier 2019 (cf. note 29).

En 2017, dans le cadre de la mise en oeuvre des garanties accordées au Prêteur, la Société a obtenu une renonciation du principal porteur d'obligations convertibles émises en juin 2014 (les « OCA 2014 ») à ses propres garanties en faveur du Prêteur moyennant le paiement par la Société d'une indemnité de K€ 750 versée au 1^{er} semestre 2017.

24 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Résultat Exceptionnel	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges exceptionnelles	(899)	(2 258)
Produits exceptionnels	486	417
Résultat Exceptionnel	(413)	(1 841)

Les charges exceptionnelles correspondent principalement pour K€ 422 à la provision au titre des loyers restants dus pour les bureaux de Chilly Mazarin, pour K€ 50 à une sortie d'immobilisations suite à une cession et pour K€ 36 à une écriture d'ajustement d'une provision pour litige prud'hommal.

Les produits exceptionnels sont composés pour K€ 281 d'une écriture d'ajustement de l'impôt sur exercice antérieur de la société Capforce Plus, pour K€ 150 d'un produit lié à la cession d'une immobilisation et pour K€ 50 d'un produit lié à la cession de brevets.

Les flux de trésorerie consécutifs aux charges ou produits exceptionnels ont été inclus dans la catégorie du tableau des flux de trésorerie correspondant à leur objet.

25 IMPOTS SUR LES SOCIETES

25.1 CHARGE D'IMPOT

En 2013, suite à l'acquisition de la société Ingen Biosciences, le Groupe a reconnu des impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs, qui ont été générés par les actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition pour un montant brut de K€ 4 613.

En 2017, suite à l'acquisition du groupe CapForce plus, le Groupe a reconnu des impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs, qui ont été générés par les actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition pour un montant brut de K€ 1 483. La charge d'impôt restante pour l'exercice 2017 correspond à l'impôt dû par la société Capforce Plus dont l'intégration dans le groupe fiscal Eurobio Scientific ne pouvait intervenir qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, diminué principalement par le montant global de crédit d'impôt recherche lié aux activités de R&D du groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice	
	31/12/2018	31/12/2017
Résultat courant avant impôt.....	(3 809)	(9 243)
Crédit impôt recherche classé en résultat courant	512	
Résultat courant avant impôt et crédit d'impôt recherche	(3 297)	(9 243)
Taux d'impôt en vigueur en France	34,43%	34,43%
Produit d'impôt théorique.....	1 135	3 182
Incidence des crédits d'impôts et impôt sans base.....	134	363
Impact de la non activation du déficit fiscal de l'année	(84)	(2 428)
Impact de la non activation des autres différences	209	204
Différences permanentes.....	(1 343)	(2 012)
Produit/(charge) d'impôt effectif	51	(690)

25.2 IMPOTS DIFFERES

(en milliers d'euros)	Exercice	
	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés actifs :		
Impôts différés actifs sur report déficitaires (*).....	43 173	47 964
Différences temporelles.....	-	57
Impôts différés actifs, net.....	43 173	48 022
Provision pour dépréciation.....	(43 173)	(48 007)
Impôts différés nets	-	15

(*) Les déficits fiscaux reportables présentés sont ceux de Eurobio Scientific SA et Gamma. En effet, le taux d'imposition des filiales américaines dépendant du niveau des résultats futurs, il est impossible d'estimer le montant des impôts différés actifs sur reports déficitaires. Le taux utilisé correspond au taux 2019 de 31% au 31 décembre 2018 contre 34,41% au 31 décembre 2017.

26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires 2018 concernant les travaux de mission légale des commissaires aux comptes sont les suivants :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	
Montant HT en milliers d'euros	EY	EY	SFC
Audit			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eurobio Scientific et ses filiales intégrées globalement	60	191	18
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>			
- Revue semestrielle	40	119	
Sous-Total	100	311	18
Autres prestations			
Services autres que la certification des comptes*	10	118	
Sous-Total	10	118	
Total	110	429	18

*Travaux relatifs à l'émission de rapports sur opérations sur le capital présentée à l'assemblée générale du 14 juin 2018

27 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire du Groupe se sont élevées à K€ 931 au cours de l'exercice 2018, contre K€ 811 en 2017. Une somme de K€ 45 a été provisionnée dans les comptes 2018 au titre des jetons de présence de l'année 2018 pour les membres du Conseil de Surveillance, inchangée par rapport à l'année précédente.

28 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux du Groupe au 31 décembre 2018 est présentée dans les tableaux suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paielements dus à moins d'un an	Paielements dus de un à cinq ans	Paielements dus à plus de cinq ans
Engagements liés aux options de change		9 521	9 521	0	0
Obligations en matière de locations simples	(a)	4 376	797	2 072	1 507
<i>Locations immobilières</i>		3 920	529	1 884	1 507
<i>Locations de véhicules</i>		442	254	188	
<i>Location de photocopieurs</i>		14	14		
Total		13 897	10 317	2 072	1 507

(a) Il s'agit des obligations du Groupe en matière de location de longue durée de véhicules, de location immobilière et de location de photocopieurs.

En complément de ces engagements, certains actifs d'Eurobio Scientifique et de sa filiale Eurobio-Ingen incluant, entre autres, certains brevets, certains comptes bancaires et le fonds de commerce d'Ingen, ont été nantis en faveur de Harbert dans le cadre de la mise en place de l'emprunt de K€ 6 000 en 2017. Par ailleurs, le fonds de commerce d'origine Eurobio a été nanti en faveur de plusieurs banques dans le cadre des emprunts souscrits par celle-ci.

29 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 1er janvier 2019, les filiales Eurobio-Ingen et Dendritics ont fusionné avec Eurobio Scientifique. Cette fusion qui est sans impact sur les comptes consolidés a été effectuée par transmission universelle des patrimoines d'Eurobio-Ingen et de Dendritics à Eurobio Scientifique. Eurobio-Ingen et Dendritics ont été dissoutes à la suite de cette fusion.

Le 4 janvier 2019, Eurobio Scientifique a remboursé par anticipation l'emprunt obligataire convertible en action venant à échéance le 17 juin 2019. Le reliquat des obligations convertibles a été remboursé en numéraire pour un montant total d'environ 1,15 millions d'euros, comprenant les intérêts courus. A la suite de cette opération, il ne reste plus d'obligation convertible en actions Eurobio Scientifique.

Le 28 février 2019, Eurobio Scientifique a réalisé une augmentation de capital par émission d'un million d'actions nouvelles. Cette opération a permis de renforcer les fonds propres de la Société de 3 millions d'euros et de faire rentrer au capital de nouveaux fonds institutionnels. Le prix retenu pour l'opération était de 3 euros par action soit une décote de 16,67% par rapport au cours de clôture de la séance de bourse du 27 février 2019, en conformité avec la 12eme résolution approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2018.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale de la société Eurobio Scientific,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eurobio Scientific relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans le compte de résultat consolidé du crédit impôt recherche.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les « Principes, règles et méthodes comptables » relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés à la rubrique 2.14 « Produits d'exploitation ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des informations visées ci-dessus et des informations fournies en annexe des comptes consolidés et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit
Cédric Garcia

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 (MONTANTS EXPRIMES EN EUROS)

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/18	Net 31/12/17
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	42 083	(42 083)	-	-
Frais de développement	5 772 896	(5 772 896)	-	-
Concession, brevets et droits similaires	1 680 776	(1 164 651)	516 125	554 875
Fonds commercial	7 985 889	(1 450 447)	6 535 442	6 535 442
Immobilisations incorp. en cours			-	-
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	15 481 645	(8 430 078)	7 051 567	7 090 317
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.	1 448 863	(1 420 557)	28 307	54 714
Autres immobilisations corporelles	575 303	(573 630)	1 672	86 383
Immobilisations corp. en cours			-	-
Avances et acomptes				
	2 024 166	(1 994 187)	29 979	141 097
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	48 074 724	(6 262 294)	41 812 429	41 762 078
Créances rattachées à participations	5 226 043	(5 054 349)	171 694	2 781 694
Autres titres immobilisés	300 000	(149 446)	150 554	90 495
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	4 861		4 861	82 153
	53 605 627	(11 466 089)	42 139 538	44 716 419
ACTIF IMMOBILISE	71 111 438	(21 890 354)	49 221 084	51 947 833
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	12 362		12 362	105 612
	12 362	-	12 362	105 612
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	2 188		2 188	10 650
Créances clients et comptes rattachés	1 219 975	(22 577)	1 197 398	1 454 143
Autres créances	2 864 367		2 864 367	2 998 583
Capital souscrit et appelé, non versé				
	4 086 529	(22 577)	4 063 953	4 463 376
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000
Disponibilités	1 857 916		1 857 916	1 232 527
Charges constatées d'avance	417 859	-	417 859	395 705
	2 425 776	-	2 425 776	1 778 232
ACTIF CIRCULANT	6 524 667	(22 577)	6 502 091	6 347 219
Charges à répartir sur plusieurs exercices	131 942		131 942	301 412
Primes de remboursement des obligations			-	-
Ecart de conversion actif	1 052 568	-	1 052 568	1 239 394
TOTAL GENERAL	78 820 615	(21 912 930)	56 907 684	59 835 858

RUBRIQUES	Net 31/12/18	Net 31/12/17
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 170 270	3 170 270	3 089 999
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	152 618 335	151 863 732
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	796	796
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(114 565 378)	(109 303 487)
Résultat de l'exercice	(1 307 947)	(5 261 889)
	39 916 076	40 389 152
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	418 029	84 583
CAPITAUX PROPRES	40 334 105	40 473 735
Fonds non remboursables et assimilés		
Avances conditionnées	718 940	718 940
AUTRES FONDS PROPRES	718 940	718 940
Provisions pour risques	1 107 726	1 451 369
Provisions pour charges	126 903	55 158
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 234 629	1 506 527
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 152 855	1 745 685
Autres emprunts obligataires	2 422 744	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 167 838	6 138 851
Emprunts et dettes financières divers	3 928 044	3 637 815
	11 671 480	11 522 351
A VANCES ET A COMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 098 914	1 467 008
Dettes fiscales et sociales	870 997	1 427 246
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	808 625	2 561 940
	2 778 536	5 456 194
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	73 504	89 898
DETTES	14 523 520	17 068 443
Ecart de conversion passif	96 490	68 214
TOTAL GENERAL	56 907 684	59 835 858

La ventilation des dettes est présentée en note 10.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018 (MONTANTS EXPRIMES EN EUROS)**COMPTE DE RESULTAT (Première partie)**

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/12/18	Net 31/12/17
Ventes de marchandises	994 440	56 298	1 050 738	985 092
Production vendue de biens			-	-
Production vendue de services	102	162 026	162 128	113 697
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	994 542	218 324	1 212 866	1 098 789
Production stockée				
Production immobilisée				3 533
Subventions d'exploitation			16 394	105 973
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			827 734	1 832 255
Autres produits			-	1 094
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 056 994	3 041 644
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			404 811	602 758
Variation de stock de marchandises			93 248	(75 347)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			-	-
Autres achats et charges externes			1 046 723	2 601 556
			1 544 782	3 128 967
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			49 540	122 190
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			863 127	1 888 777
Charges sociales			312 660	893 482
			1 175 787	2 782 259
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			277 176	296 894
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 202	135 170
Dotations aux provisions pour risques et charges			25 763	17 161
			314 141	449 225
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5 644	78 286
CHARGES D'EXPLOITATION			3 089 894	6 560 927
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 032 901)	(3 519 283)

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

RUBRIQUES	Net 31/12/18	Net 31/12/17
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 032 901)	(3 519 283)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		1 126 033
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	82 316	431 024
Reprises sur provisions et transferts de charges	77 877	207 241
Différences positives de change	7 929	75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	168 122	1 764 373
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	374 200	550 874
Intérêts et charges assimilés	774 617	1 345 674
Différences négatives de change	5 865	1 314
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
	1 154 682	1 897 861
RESULTAT FINANCIER	(986 560)	(133 488)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 019 460)	(3 652 772)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	169 798
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	-	169 798
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	326 299	2 242 386
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	11 960
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	333 446	715 134
	659 745	2 969 480
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(659 745)	(2 799 682)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	(1 371 258)	(1 190 563)
TOTAL DES PRODUITS	2 225 116	4 975 815
TOTAL DES CHARGES	3 533 063	10 237 706
BENEFICE OU PERTE	(1 307 947)	(5 261 891)

1. NATURE DE L'ACTIVITE

Eurobio Scientific est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités et des sciences de la vie. Il intervient dans la conception, le développement et la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, de l'auto-immunité et de l'oncologie, ainsi que de produits pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Grace à ses filiales (voir note 29), il est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientific dispose, par le biais de ses filiales, de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires parmi lesquels Tétanos Quick Stick®, et la gamme de biologie moléculaire EBX (Dengue, Chikungunya, Zika, Hépatite delta, etc...) dans le domaine des maladies infectieuses. Dans le domaine des sciences de la vie, le groupe développe un ensemble de produits destinés à la R&D, en particulier auprès d'organismes publics de recherche et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaires, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon dédié aux sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Par ses filiales, Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. La Société est membre du GIE européen DiaMondial.

Dans le domaine thérapeutique, Eurobio Scientific a licencié des molécules issues de ces nombreux travaux de recherche et développement thérapeutique et est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès des développements entrepris sur ces molécules entre autres par Allergan, et des redevances si ces molécules sont commercialisées. C'est dans ce contexte qu'Eurobio Scientific reçoit un paiement annuel forfaitaire de 100.000 dollars US de la société de biotechnologie américaine FeliciteX.

Au 31 décembre 2018, Eurobio Scientific emploie 7 collaborateurs basés en région parisienne.

Eurobio Scientific a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Eurobio Scientific est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0013240934, mnémo : ALERS) et fait partie des indices Euronext Growth BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech. Eurobio Scientific publie ses informations sur un site internet à l'adresse suivante : <http://www.eurobio-scientific.com/fr>.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 2016-07) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose d'une trésorerie et d'un accès à des financements suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. Elle présente dans son bilan au 31 décembre 2018 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 2 millions d'euros (cf. note 13) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité, auprès de la Société Générale en France.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La société dispose d'une trésorerie de 2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (cf. note 13).
- La société a réalisé une augmentation de capital pour un montant de 3 millions d'euros le 28 février 2019 (cf. note 31).

Les comptes annuels sont établis en euros. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.2 OPERATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en devise étrangère sont comptabilisées en euros sur la base du cours constaté à la date des opérations. A la date de clôture de l'exercice, la valeur des dettes ou des créances en devise étrangère sont réévaluées au taux de change de clôture. Le poste "Ecart de conversion" est la contrepartie de cette réévaluation.

L'écart de conversion (actif ou passif) correspond à la variation d'une créance ou d'une dette consécutive à une variation du cours de la devise dans laquelle a été libellée cette créance ou cette dette. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour perte de change.

2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées :

- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans à 10 ans,
- des frais de développement amortis sur une durée de 10 ans,
- des fonds de commerce non amortissables.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les coûts externes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Les frais de développement activés initialement dans les comptes de la Société Ingen Biosciences, et repris à l'actif de la société Eurobio Scientific dans le cadre de la TUP réalisée en 2013, sont relatifs principalement au projet Inoplex. Cet actif fait l'objet d'un amortissement économique depuis le mois de mai 2015.

Consécutivement à l'opération de TUP d'InGen BioSciences réalisée en 2013, la Société a comptabilisé un mali technique. Conformément à la réglementation ANC 2015-06 du 29 novembre 2015, le mali technique de fusion est désormais affecté comptablement de la manière suivante :

En K€	Avant affectation	Affectation	Après affectation
Mali de fusion	13.575	(13.575)	-
Titres de participation	-	6.569	6.569 (i)
Fonds commercial	-	7.006	7.006 (ii)
Total	13.575	-	13.575

(i) Affectation aux titres d'InGen

(ii) Part du mali non affecté à des actifs sous-jacents et affectée en fonds commercial

Les règles d'amortissement et de dépréciation de ces éléments affectés issus du mali de fusion se fait selon la même méthode que pour les actifs auxquels ils se rapportent (cf note 2.5 sur les immobilisations financières et 2.6 sur la dépréciation des actifs).

2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
----------------	--------------

Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipements de laboratoire	Linéaire	5 ans
Outillage industriel (automates DMDIV)	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

2.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent :

- les investissements (titres de participation et créances rattachées) effectués dans la filiale américaine, Genbio R&D (anciennement Exonhit Inc.), dans la société Eurobio-InGen S.A., dans la société Capforce Plus SAS, dans la société belge Gamma S.A. et dans la société Dendritics SAS
- les dépôts et cautionnements
- un contrat de liquidité

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.6 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lors de l'arrêté comptable, la Société reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des actifs. La société réalise annuellement un test de dépréciation sur le fonds commercial. Par ailleurs, s'il existe des indices internes ou externes de perte de valeurs sur les autres actifs, la Société réalise un test de dépréciation et estime, pour les actifs considérés leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée soit sur la valeur d'utilité, soit sur la valeur de marché. Si la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité d'un actif est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'il génère, augmenté de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif en question. Les flux prévisionnels de trésorerie sont construits sur la base des modèles d'affaires aux bornes de chaque actif et des hypothèses de ventes retenues par les équipes commerciales

Les principaux paramètres retenus pour le calcul des valeurs d'utilité sont les suivants :

- le taux d'actualisation qui est de 12%. Cette valeur est la même que celle qui a été calculée par un organisme pour valoriser des sociétés du secteur dans lequel opère Eurobio Scientific ;
- le taux de croissance à l'infini qui est de 1%. Les modèles d'affaires n'allant que jusqu'à 2021, une valeur terminale globale est ajoutée pour couvrir la croissance des marchés au-delà de cette limite, conformément à la pratique habituelle. Le taux de cette perpétuité est également celui retenu par un organisme dans ses modèles de valorisation.

L'évaluation faite au 31 décembre 2018 a conduit la Société à considérer les faits suivants :

- (i) L'activité d'Eurobio-Ingen se poursuivant avec une amélioration du résultat par rapport à l'année 2017, le fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.
- (ii) Les créances rattachées à des participations que Eurobio Scientific SA détient vis-à-vis de Genbio R&D. ont été dépréciées sur la base de la dette que cette dernière entretient vis-à-vis de la première. Ainsi, une provision complémentaire de K€ 411 a été comptabilisée au 31 décembre 2018.
- (iii) Aucun indice de perte de valeurs n'a été identifié sur les autres actifs.

2.7 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque cette valeur brute est supérieure. Une attention particulière est portée sur la date de péremption des produits stockés.

La Société distingue plusieurs stocks de la façon suivante :

- des stocks de marchandises, qui comprennent des réactifs ou différents consommables, ces stocks sont dépréciés en fonction des dates de péremptions, les stocks de marchandises périmés à moins de 3 mois sont dépréciés à 100 % de leur valeur d'achat.
- des stocks de machines (automates).

La méthode de dépréciation utilisée pour les machines, pièces détachées et consommables est la suivante :

- 15% de dépréciation linéaire par élément et par an jusqu'à 5 ans
- 100% de dépréciation pour tout stock de 5 ans et plus

2.8 CREANCES CLIENTS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients. Une dépréciation statistique est également comptabilisée :

- Les créances échues à plus d'un an ont été dépréciées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes,
- Les créances échues entre 6 mois et 1 an ont été dépréciées à 50% de leur valeur hors taxes.

2.9 CHARGES A ETALER

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges à étaler et sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt en fonction de l'échéancier de remboursement. Ces coûts incluent les frais de mise en place des emprunts.

2.10 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges ayant un objet précis et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2013-02 du CNC (cf. note 16).

Pour le calcul de cette indemnité, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,75 % (1,50 % au 31 décembre 2017)
- Inflation : 2,0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres
- Taux de charges sociales de 45 % pour les cadres et non-cadres
- Taux de revalorisation à long terme des salaires annuels dégressifs :
 - pour les cadres : 5% jusqu'à 39 ans, 4% de 40 à 49 ans, 3% au-delà
 - pour les non cadres : 4% jusqu'à 39 ans, 3% de 40 à 49 ans, 2% au-delà

2.13 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de la société proviennent principalement des activités liées :

- à la commercialisation des produits de Diagnostic In Vitro propriétaires ou appartenant à des tiers, (« Ventes de produits de diagnostic in vitro »),
- aux paiements d'étapes reçus dans le cadre de contrats de collaboration (« Produits de Recherche et Développement »),
- aux subventions reçues dans le cadre de travaux de recherche en collaboration financés par bpifrance (« Subventions de Recherche et Développement »), et
- aux autres produits qui correspondent aux différentes reprises sur provisions.

Les paiements reçus avant que les critères de reconnaissance du revenu ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

2.14 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET CREDIT D'IMPOT CORRESPONDANT

Les frais de recherche et développement sont essentiellement composés de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et d'amortissement d'immobilisation. Les projets de développement en cours acquis qui sont identifiables et évaluables de manière fiable, sont comptabilisés séparément en immobilisations incorporelles indépendamment de la méthode appliquée par la société, s'ils satisfont aux conditions de définition et de comptabilisation du règlement n° 2014-03. Les frais de recherche et les frais de développement ne remplissant pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. A compter de l'exercice 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'état offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2018 s'élève à K€ 198 contre K€ 207 au titre de l'exercice 2017.

2.15 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel résulte des charges et produits liés à des événements majeurs intervenus spécifiquement pendant l'exercice comptable.

2.16 OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

3. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

3.1 FUSION DES FILIALES INGEN ET EUROBIO

Le 28 janvier 2018, les filiales Ingen et Eurobio ont été fusionnées. Cette opération a été réalisée par le biais d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) d'Eurobio à Ingen. A la suite de cette TUP, Ingen a repris tous les contrats et obligations d'Eurobio. L'entité juridique Eurobio a été dissoute et la dénomination sociale Ingen a été modifiée en Eurobio-Ingen. Cette opération a pour but de renforcer l'impact commercial du Groupe en réunissant ses équipes et ses ressources dans un environnement unifié, et de bénéficier des synergies liées à la simplification de l'organigramme du Groupe. Cette opération n'a pas d'effet sur les comptes consolidés du Groupe.

3.2 ACQUISITION DE DENDRITICS

Le 1^{er} Juillet 2018, Eurobio Scientifc a annoncé avoir augmenté sa participation dans la société Dendritics dont elle détenait déjà 8,6% du capital à travers sa filiale Eurobio-Ingen. La participation d'Eurobio Scientifc s'élève désormais à 100% du capital soit un montant de K€ 50. Dendritics est une société lyonnaise spécialisée dans le développement et la production d'anticorps pour la recherche en sciences de la vie. Cette acquisition vient renforcer le catalogue de produits propriétaires du Groupe et compléter son offre de fabrication de produits. De plus, grâce aux ventes déjà réalisées par Dendritics aux Etats-Unis, Eurobio Scientifc va également pouvoir développer son réseau de distribution sur cette zone géographique.

3.3 DIAXONHIT DEVIENT EUROBIO SCIENTIFIC

Le 14 juin 2018, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle, les actionnaires ont approuvé à la majorité le changement de nom de la Société. Diaxonhit devient ainsi « Eurobio Scientifc ». Faisant suite à ce changement de dénomination, la Société est référencée sur Euronext depuis le 28 juin 2018 sous le nouveau code mnémonique ALERS (anciennement ALEHT). Le code ISIN reste inchangé.

3.4 TRANSFERT DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 15 octobre 2018 avec Louis Capital Markets, mettant fin au contrat de liquidité conclu le 2 septembre 2013 avec la société de bourse Gilbert Dupont. Les moyens disponibles à date de résiliation ont été intégralement transférés au nouveau compte de liquidité. Le 22 octobre 2018, la Société a annoncé avoir augmenté de K€ 100 les moyens alloués à ce contrat de liquidité qui sont donc portés à K€ 300 au total.

3.5 LEVEE DE FONDS OBLIGATAIRE DE 2,5 MILLIONS D'EUROS POUR LE COMPTE D'EUROBIO SCIENTIFIC

Le 23 octobre 2018, Eurobio Scientifc a finalisé une émission d'obligations auprès de particuliers et d'investisseurs institutionnels, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Durée : 5 ans, échéance 22 octobre 2023
- Taux d'intérêt : 6% par an
- Remboursement et paiement des intérêts par mensualités constantes
- Frais : 3% du montant de l'émission.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Frais de constitution	42			42
Frais de développement	5 773			5 773
Logiciels	624			624
Brevets	148			148
Licences	607			607
Marques	302			302
Fonds de commerce	7 986			7 986
Concessions et droits similaires, brevets	9 667			9 667
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL VALEUR BRUTE	15 482			15 482

AMORTISSEMENTS	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Frais de constitution	42			42
Frais de développement en cours	5 773			5 773
Logiciels	624			624
Brevets	148			148
Licences	352	39		390
Marques	2			2
Fonds commercial	1 450			1 450
Concessions et droits similaires, brevets	2 576	39		2 615
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	8 391	39		8 430

TOTAL VALEUR NETTE	7 090	-39		7 052
---------------------------	--------------	------------	--	--------------

Le poste « fonds de commerce » comprend un mali technique pour K€ 7.006 consécutif à l'absorption d'Ingen Biosciences par Eurobio Scientific en 2013 et le fonds de commerce du TQS pour K€ 980.

La charge d'amortissement s'est élevée à K€ 39 sur l'exercice 2018. Elle s'élevait à K€ 855 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont 715K€ de dépréciation des frais de R&D suite à la décision d'abandonner la technologie Luminex mis en œuvre pour effectuer les tests BJI Inoplex et de passer à une technologie POC.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Installations techniques				
Matériel industriel	1 449			1 449
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	544			544
Mobilier	32			32
	575			575
Immobilisations en cours				
Immobilisations Corporelles en-cours				
TOTAL VALEUR BRUTE	2 024			2 024

AMORTISSEMENTS	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Installations techniques				
Matériel industriel	1 314	107		1 421
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	537	5		542
Mobilier	32			32
	569	5		574
Immobilisations en cours				
Agencement en-cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 883	111		1 994

TOTAL VALEUR NETTE	141	-111		30
---------------------------	------------	-------------	--	-----------

Pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 2017, les dotations aux amortissements s'élèvent respectivement à K€ 111 et K€ 157.

6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2018
Titres de Participation (Genbio R&D*)	6 262				6 262
Titres de Participation (Eurobio-Ingen)	11 600				11 600
Titres de Participation (Capforce Plus)	29 858				29 858
Titres de Participation (Dendritics)		50			50
Titres de Participation (Gamma)	305				305
Créances rattachées à des participations	7 425	239	2 752	314	5 226
- Dépôts et cautionnement	82		77		5
- Contrat de liquidité	46	100	115		32
- Actions propres	154	115			268
Autres immos financières	282	215	192		305
TOTAL VALEUR BRUTE	55 732	504	2 944	314	53 606

PROVISIONS	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2018
Titres de Participation (Genbio R&D*)	6 262				6 262
Titres de Participation (Eurobio-Ingen)					
Titres de Participation (Capforce Plus)					
Titres de Participation (Dendritics)					
Titres de Participation (Gamma)					
Créances rattachées à des participations	4 643	468	98	41	5 054
Autres immos financières	110	40			149
TOTAL PROVISIONS	11 015	508	98	41	11 466

TOTAL VALEUR NETTE	44 716	(4)	(2 846)	273	42 140
---------------------------	---------------	-------------	-----------------	------------	---------------

* Genbio R&D anciennement Exonhit Inc.

Au 31 décembre 2018, la situation nette de la filiale américaine est négative, tout comme en 2017. Une dotation nette supplémentaire sur créances rattachées aux participations a été comptabilisée au 31 décembre 2018 afin d'élever la provision à hauteur du montant de situation nette négative de la filiale, soit K€ (5 054).

La colonne « Autres » fait apparaître la réévaluation de la créance rattachée à des participations avec Genbio R&D (anciennement Exonhit Inc).

7. STOCKS

(en milliers d'euros)

STOCKS	31/12/2018	31/12/2017
VALEUR BRUTE		
Stock d'instruments	4	84
Stock de marchandises (réactifs)	9	22
TOTAL VALEUR BRUTE	13	106
TOTAL DEPRECIATION	-	-
TOTAL VALEUR NETTE	13	106

Les stocks sont composés de différents modèles de réactifs pour K€ 9 et d'instruments pour K€ 4.

8. CREANCES

(en milliers d'euros)

Créances Nettes	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes versés	2	11
dont avances honoraires divers	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 197	1 454
Autres créances	2 864	2 999
dont Crédit d'Impôt Recherche	854	758
dont Etat, TVA	596	615
dont autres produits à recevoir		6
dont subventions à recevoir	93	87
dont Genbio R&D (anciennement Exonhit Inc.)	784	724
dont Capforce Plus	527	527
dont Eurobio		248
dont Genbio		32
dont Dendritics	10	
dont débiteurs divers	1	
Total	4 064	4 463

Les créances de TVA comptabilisées au 31 décembre 2018 comprennent la TVA sur article 259B (K€ 506) provenant principalement de refacturations avec la filiale américaine. Cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au niveau du poste des « Dettes fiscales et sociales ».

9. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31/12/2018	31/12/2017
Clients, factures à établir (inclus dans créances clients et comptes rattachés)	86	606
Produits à recevoir (inclus dans les autres créances)	513	845
dont crédit d'impôt recherche de l'exercice.....	212	208
dont crédit d'impôt recherche sur exercices antérieurs	208	551
dont subventions à recevoir	93	87
dont divers		
Intérêts courus à recevoir (inclus dans les disponibilités)	3	1
Total	601	1 453

10. VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE

(en milliers d'euros)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Titres de participations	48 075	-	48 075
Créances rattachées à des participations	5 226	-	5 226
Autres immobilisations financières	305	-	305
	53 606	-	53 606
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances, acomptes versés sur commandes	2	2	-
Créances clients et comptes rattachés	1 197	1 197	-
Autres créances			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	596	596	-
Etat - Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	854	854	-
Groupe et associés	1 321	1 321	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Débiteurs divers	1	1	-
Produits à recevoir	93	93	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
			-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	418	418	-
TOTAL GENERAL	58 087	4 482	53 606

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières et emprunts	11 671	7 455	4 216	-
Emprunts obligataires convertibles	1 153	1 153	-	-
Autres emprunts obligataires	2 423	445	1 977	-
Emprunts auprès des établissements de crédits	4 168	1 929	2 239	-
Emprunts et dettes financières divers	3 928	3 928	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 099	1 099	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 099	1 099	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	871	871	-	-
Personnel et comptes rattachés	201	201	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	60	60	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	570	570	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	40	40	-	-
Autres dettes	809	809	-	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	74	74	-	-
TOTAL GENERAL	14 524	10 308	4 216	-

La Loi de Finances Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite chaque année. Ce crédit est donc inscrit en autres créances à court terme.

11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges facturées par des tiers à Eurobio Scientific au 31 décembre 2018 mais qui sont relatives à l'exercice 2019. Les charges constatées d'avance sont essentiellement

composées de l'avance sur les royalties du contrat CareDX pour K€ 327 Au total, K€ 418 ont ainsi été comptabilisés en charges constatées d'avances sur l'exercice 2018.

12. CHARGES A ETALER

Au 31 décembre 2018, les charges à étaler sont constituées des frais d'émission des OCABSA, pour K€ 6, et des frais d'émission de l'emprunt obligataire de K€ 6 000 pour un total de K€ 126.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges à étaler	132	301
Total	132	301
<i>Charges à échéances moins d' 1 an</i>	<i>98</i>	<i>104</i>
<i>Charges à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>34</i>	<i>198</i>
<i>Charges à échéances > 5 ans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

13. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées.....	150	150
Disponibilités	1 858	1 233
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 009	1 384

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières de placement sont composées de Comptes à Termes pour un montant de K€ 150.

La trésorerie de la société n'est investie que dans des fonds dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

14. CAPITAUX PROPRES

14.1. CAPITAL SOCIAL ACTUEL

Au 31 décembre 2018, le capital social du Groupe est composé de 9 907 093 actions d'une valeur nominale de € 0,32 toutes de même catégorie.

14.2. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, 250 845 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 109 786 actions issues de la conversion en actions de 5 obligations convertibles en actions ;
- 101 423 actions résultant de l'amortissement en actions d'obligations convertibles en actions ;
- 17 242 actions résultant du paiement en actions des intérêts dus au titre des obligations convertibles en actions ;
- 22 394 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'actions attribuées gratuitement.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31-déc-17	Clôture de l'exercice						3 089 999	9 656 248	0,320 €
08/01/2018	Conversion OCA 2014	21 904	7 009,28 €	80 406,97 €	87 416,25 €	1 584,10 €	3 097 008,64 €	9 678 152	0,32 €
08/01/2018	Palements intérêts OCA	3 214	1 028,48 €	11 796,52 €	12 825,00 €		3 098 037,12 €	9 681 366	0,32 €
07/02/2018	Conversion OCA 2014	21 884	7 002,88 €	80 042,12 €	87 045,00 €	1 485,06 €	3 105 040,00 €	9 703 250	0,32 €
07/02/2018	Palements intérêts OCA	1 527	488,64 €	5 586,36 €	6 075,00 €		3 105 528,64 €	9 704 777	0,32 €
03/04/2018	Amortissement OCA 2014	23 808	7 618,56 €	79 043,94 €	86 662,50 €	1 345,07 €	3 113 147,20 €	9 728 585	0,32 €
03/04/2018	Palements intérêts OCA	3 338	1 068,16 €	11 081,84 €	12 150,00 €		3 114 215,36 €	9 731 923	0,32 €
02/05/2018	Amortissement OCA 2014	23 104	7 393,28 €	79 269,22 €	86 662,50 €	1 263,54 €	3 121 608,64 €	9 755 027	0,32 €
02/05/2018	Palements intérêts OCA	1 530	489,60 €	5 247,90 €	5 737,50 €		3 122 098,24 €	9 756 557	0,32 €
02/05/2018	Acquisition définitive d'actions gratuite	6 423	2 055,36 €	- 2 055,36 €	- €		3 124 153,60 €	9 762 980	0,32 €
14/05/2018	Conversion OCA 2014	23 137	7 403,84 €	79 382,41 €	86 786,25 €	1 220,74 €	3 131 557,44 €	9 786 117	0,32 €
21/06/2018	Conversion OCA 2014	21 676	6 936,32 €	80 266,18 €	87 202,50 €	1 006,96 €	3 138 493,76 €	9 807 793	0,32 €
21/06/2018	Palements intérêts OCA	1 174	375,68 €	4 349,32 €	4 725,00 €		3 138 869,44 €	9 808 967	0,32 €
07/07/2018	Conversion OCA 2014	21 185	6 779,20 €	80 288,30 €	87 067,50 €	1 041,52 €	3 145 648,64 €	9 830 152	0,32 €
07/07/2018	Palement intérêts 06/2018	1 068	341,76 €	4 045,74 €	4 387,50 €		3 145 990,40 €	9 831 220	0,32 €
17/06/2018	Acquisition définitive AGA	15 971	5 110,72 €	- 5 110,72 €	- €		3 151 101,12 €	9 847 191	0,32 €
01/10/2018	Amortissement 1 OCA 2014	27 040	8 652,80 €	78 009,70 €	86 662,50 €	782,65 €	3 159 753,92 €	9 874 231	0,32 €
01/10/2018	Palement intérêts	4 107	1 314,24 €	11 848,26 €	13 162,50 €		3 161 068,16 €	9 878 338	0,32 €
05/11/2018	Amortissement 1 OCA 2014	27 471	8 790,72 €	77 871,78 €	86 662,50 €	677,29 €	3 169 858,88 €	9 905 809	0,32 €
05/11/2018	Palement intérêts	1 284	410,88 €	3 639,12 €	4 050,00 €		3 170 269,76 €	9 907 093	0,32 €
31/12/2018							3 170 269,76 €	9 907 093	0,32 €

14.3. CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 810 670 actions correspondant à :

- La levée des options de souscription d'actions attribuées : 13 916 actions ;
- L'acquisition des actions gratuites non encore acquises : 40 580 actions ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx : 211 900 actions⁹ ;
- L'amortissement des obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2014 : 342 002 actions¹⁰ ;
- L'exercice des bons de souscription d'actions attachées aux obligations convertibles en actions : 20 454 actions ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à Harbert : 181 818 actions.

Au 31 décembre 2018, l'exercice potentiel de la totalité de ces valeurs mobilières entraînerait une dilution d'environ 7,56 % par rapport au capital social du Groupe sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

14.3.1 Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2018, il restait en circulation 13 916 options de souscription d'actions de 0,32 € de valeur nominale émises par le Groupe et pouvant donner droit à l'émission de 13 916 actions.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours d'exécution au 31 décembre 2018, avant et après le regroupement d'actions du 1er septembre 2017, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

⁹ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de € 3,065, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

¹⁰ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'amortissement des obligations convertibles en actions de € 2,61, ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

Date octroi	Délai fiscal	Date échéance du plan	Situation des plans avant regroupement d'actions du 01/09/2017					Situation des plans après regroupement d'actions du 01/09/2017				
			Prix d'exercice initial	Nombre options attribuées initialement	Nombre options radiées avant regroupement	Nombre options exercés avant regroupement	Options en circulation avant regroupement	Nombre d'options ajustées après regroupement	Nombre options radiées après regroupement	Nombre options exercés après regroupement	Option en circulation au 31/12/2018	Prix d'exercice ajusté après regroupement
01/04/2009	01/04/2013	02/04/2019	2,60 €	79 900	76 900	-	3 000	150	-	-	150	52,00 €
22/02/2010	22/02/2014	22/02/2020	3,22 €	35 000	-	-	35 000	1 750	-	-	1 750	64,40 €
18/03/2010	18/03/2014	18/03/2020	3,34 €	105 000	69 250	-	35 750	1 787	-	-	1 787	66,80 €
14/05/2010	14/05/2014	14/05/2020	3,10 €	31 000	-	-	31 000	1 550	-	-	1 550	62,00 €
15/03/2011	15/03/2015	16/03/2021	2,45 €	140 931	100 961	-	39 970	1 998	-	-	1 998	49,00 €
24/05/2011	24/05/2015	24/05/2021	2,01 €	55 000	25 000	-	30 000	1 500	-	-	1 500	40,20 €
18/04/2012	18/04/2016	19/04/2022	1,31 €	171 865	90 566	-	81 299	4 061	-	-	4 061	26,20 €
04/04/2013	04/04/2017	04/04/2023	0,88 €	169 269	146 859	-	22 410	1 120	-	-	1 120	17,60 €
TOTAL				787 965	509 536	-	278 429	13 916	-	-	13 916	

14.3.2 Actions gratuites

Au 31 décembre 2018, dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions émis par la Société, il restait un total de 40 580 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune non encore acquises et susceptibles d'être émises.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites en cours d'exécution au 31 décembre 2018 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date de cessibilité	Nombre de droits	Nombre de droits annulés	Solde de droit attribués
12/06/2018	12/06/2019	12/06/2020	31 535	-	31 535
05/07/2018	05/07/2019	05/07/2020	9 045	-	9 045
TOTAL			40 580	-	40 580

14.3.3 Bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx

Le 20 juin 2013, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à la société CareDx de 2 075 bons de souscription d'actions (« BSA CareDx »).

Les principales caractéristiques des BSA CareDx sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Parité d'exercice : chaque BSA CareDx donne le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de € 500 un nombre d'actions égal à la contre-valeur de € 500 d'actions Eurobio Scientific ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par le volume des cours de l'action Eurobio Scientific sur le marché Euronext Growth à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA CareDx ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 10 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA CareDx sont incessibles ;
- Depuis leur date d'émission, 775 BSA CareDx ont été exercés et aucun BSA CareDx n'a été exercé au cours de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, il reste en circulation 1 300 BSA CareDX et à titre indicatif, dans l'hypothèse où la contre-valeur obtenue serait de € 3,065 par action, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018, un BSA CareDX donnerait droit à 163 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale, soit un nombre théorique de 211 900 actions potentiellement émises si tous les BSA CareDX, encore en circulation, étaient exercés à ce prix.

14.3.4 OCABSA 2014

Le Groupe a émis le 18 juin 2014, 93 obligations convertibles en actions (« OCA 2014 ») assorties de bons de souscription d'actions (« BSA 2014 »), (les OCA 2014 et BSA 2014 ensemble, les « OCABSA 2014 »), pour une valeur nominale unitaire de € 108 000 représentant un montant total d'emprunt de € 10 044 000.

14.4.5.1 OCA 2014

Les principales caractéristiques des OCA 2014 sont les suivantes :

- Montant total de l'émission : € 10 044 000 ;
- Valeur nominale : € 108 000 ;
- Nombre d'OCA 2014 : 93 ;
- Prix de conversion après ajustement : € 4,40¹¹ (sous réserve d'ajustements¹²) ;
- Nombre d'actions remises sur amortissement ou conversion d'une OCA 2014 : 31 091, soit une émission maximale de 342 002¹³ actions nouvelles dans l'hypothèse où toutes les OCA 2014 seraient amorties ou converties ;
- Maturité : 5 ans ;
- Amortissement : 36 mensualités de 3 000 € par OCA 2014 (sauf report à l'initiative du porteur) celles-ci étant remboursées, au gré de la Société :
 - Soit en numéraire, ou,
 - Soit en actions selon une parité déterminée sur la base d'un prix d'émission égal à 85% du Cours de Référence applicable le premier jour de bourse de chaque mois. Le « Cours de Référence » est défini comme le plus bas entre (i) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes constatés pendant les dix séances de bourse précédant la date applicable et (ii) le cours de bourse moyen pondéré par les volumes précédant la date applicable ;
- Coupon : 5 % par an, payable mensuellement, soit en numéraire soit en actions.

• Amortissements et conversions des OCA au cours de l'exercice de 2018

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, il a été émis et délivré :

- 101 423 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant de l'amortissement des OCA 2014 par Eurobio Scientific (4 OCA 2014 ont été intégralement amorties au cours de ladite période) ;
- 109 786 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant de la conversion de 5 OCA 2014 par leurs titulaires ;
- 17 242 actions nouvelles de 0,32 euro de valeur nominale résultant du paiement en actions des intérêts dus au titre de l'emprunt obligataire.

Ces émissions ont été réalisées pour un montant total d'émission de € 845 280, prime d'émission incluse. Le détail de ces émissions (prime d'émission incluse) est décrit à la note 14.2 ci-dessus.

• Synthèse au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, à la suite des conversions et amortissements décrits ci-dessus, il restait en circulation 11 OCA 2014 partiellement amorties et le montant d'emprunt, en principal, restant dû à cette date s'élevait à € 891 000.

Au 31 décembre 2018 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où l'emprunt obligataire serait totalement amorti en actions au prix unitaire de € 2,61 ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018, l'amortissement donnerait lieu à l'émission de 342 002 actions.

¹¹ Après ajustement de la parité à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017.

¹² A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce prix pouvant faire l'objet d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission.

¹³ Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'amortissement des obligations convertibles en actions de € 2,61 ce qui correspond à 85% du cours de clôture de la séance du 31 décembre 2018.

Le 4 janvier 2019, la Société a procédé au remboursement en numéraire du montant restant dû au titre de cet emprunt obligataire, tant en principal qu'en intérêt, tel que décrit à la note 31 ci-dessous. Au 4 janvier 2019, il ne reste plus d'OCA 2014 en circulation.

14.4.5.2 BSA 2014

Les principales caractéristiques des BSA 2014 sont les suivantes :

- Nombre de BSA 2014 attachés à chaque OCA 2014 : 136 364 ;
- Prix d'exercice : € 4,40¹⁴ par bon (sous réserve d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission des BSA) ;
- Parité d'exercice : 20 BSA 2014 donnera le droit de souscrire une action nouvelle¹⁵ ;
- Durée d'exercice : 5 ans.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, aucun BSA 2014 en circulation n'a été exercé par ses titulaires.

Au 31 décembre 2018, il reste en circulation 409 092 BSA 2014 pouvant donner droit à l'émission de 20 454 actions nouvelles.

13.3.5 Bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I

Le 30 mars 2017, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I de 3 636 363 bons de souscription d'actions (« BSA Harbert »).

Les principales caractéristiques des BSA Harbert sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Prix d'exercice : € 4,40 par bon ;
- Parité d'exercice : l'exercice de 20 BSA Harbert permet de souscrire 1 action nouvelle⁸ ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 5 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA Harbert sont incessibles.

Au 31 décembre 2018, aucun BSA Harbert n'a été exercé par son bénéficiaire et il reste en circulation 3 636 363 BSA Harbert pouvant donner droit à l'émission de 181 818 actions nouvelles.

15. AUTRES FONDS PROPRES

La Société n'a perçu aucune avance conditionnée au cours de l'exercice 2018 et n'a procédé à aucun remboursement.

16. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

¹⁴ A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et après ajustement à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017, ce prix pouvant faire l'objet d'ajustements ultérieurs conformément au contrat d'émission.

¹⁵ Après ajustement de la parité à la suite du regroupement d'actions du 1^{er} septembre 2017.

⁸ Après ajustement à la suite du regroupement d'action du 1^{er} septembre 2017.

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 31/12/2017	Dotation de l'exercice 2018	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2018
Ecart de conversion actif.....	(a)	1 239			187	1 053
Provision pour litiges sociaux...		55				55
Autre provision pour risques...						
PROVISION POUR RISQUES		1 294			187	1 107
Provision pour retraite	(b)	212	26		111	127
PROVISION POUR CHARGES		212	26		111	127
TOTAL DES PROVISIONS		1 506	26		298	1 234

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2017	Dotation de l'exercice 2018	Reprise	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2018
Résultat d'exploitation		26		111	
Résultat financier				187	

(a) La reprise de la provision pour perte de change de K€ 187 est principalement marquée par l'évolution du taux de change EUR/USD.

(b) cf note 2.11

17. DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles.....	1 153	1 746
Autres emprunts obligataires	2 423	
Emprunts bancaires	4 168	6 139
Emprunt et dettes financières groupes.....	3 928	3 638
Total	11 671	11 522
<i>Dettes à échéances moins d'1 an</i>	<i>7 455</i>	<i>6 548</i>
<i>Dettes à échéances > 1 an et < 5 ans</i>	<i>4 216</i>	<i>4 975</i>
<i>Dettes à échéances à plus de 5 ans</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

La dette financière comptabilisée au 31 décembre 2018 provient :

- du solde de l'emprunt convertible souscrit en juin 2014, pour un montant total de 10,044 millions d'euros. En juillet 2017, les détenteurs d'obligations convertibles se sont mis d'accord pour effectuer certains amortissements en numéraire afin de limiter la dilution induite par les émissions d'actions. Le montant de cet emprunt convertible au 31 décembre 2018 se fixe à K€ 1 153.

- la Société a finalisé, le 23 octobre 2018, une émission d'obligations auprès de particuliers et d'investisseurs institutionnels, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Le montant de cet emprunt au 31 décembre 2018 s'élève à K€ 2 423.

- d'un emprunt de K€ 318 souscrit auprès de la Société Générale en 2016 pour financer du matériel destiné à la distribution. Le montant de cet emprunt au 31 décembre 2018 s'élève à K€ 156.

- en 2017, la Société a conclu un emprunt obligataire senior avec le fonds Harbert (le « Prêteur ») pour un montant de 6 millions d’euros et une émission réservée de bons de souscription d’actions au profit du Prêteur. Au 31 décembre 2018, l’emprunt Harbert s’élève à 4 009K€.
- des dettes envers les filiales Genbio R&D à hauteur de K€ 956 et envers Eurobio-Ingen pour K€ 2 972.

18. DETTES DIVERSES

Dettes diverses (en milliers d’euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 099	1 467
Fournisseurs	847	682
Fournisseurs, factures non parvenues	252	785
Dettes fiscales et sociales	871	1 477
Personnel	201	383
Organismes sociaux	60	331
Etat	610	764
Autres dettes	809	2 512
Total	2 779	5 456

19. DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d’euros)

Charges à payer	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs, factures non parvenues (inclus dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés)	252	785
Charges à payer (incluses dans Dettes fiscales et sociales)	853	1421
Dettes pour congés payés	132	188
Dettes pour primes	50	294
Etat charges à payer	610	764
Dettes sociales	60	176
Intérêts courus à payer sur emprunts	87	127
Total	1 192	2 333

20. PRODUITS CONSTATES D’AVANCE

Les produits constatés d’avance s’élèvent à K€ 74 au 31 décembre 2018 contre K€ 90 au 31 décembre 2017 et correspondent aux subventions perçues avant le 31 décembre 2018, pour des travaux de recherche et développement dont la réalisation est prévue au cours de l’exercice 2019.

21. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2018, la Société a généré un montant total de produits d'exploitation de K€ 2 057, détaillé de la façon suivante :

- ventes de produits de Diagnostic In Vitro : K€ 1 051,
- produits de recherche et développement : K€ 162,
- subvention de recherche et développement : K€ 16,
- reprises sur amortissement et transfert de charges : K€ 828.

22. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

La Société opère dans le domaine du diagnostic. Ses activités s'étendent de la Recherche et Développement jusqu'à la commercialisation de produits.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

en K€	Europe		Etats-Unis	TOTAL
	France	(Hors France)		
Ventes de DM-DIV	994	56		1 051
Prestations de services	0	31	131	162
Subvention	16			16
TOTAL	1 011	88	131	1 229

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 :

en K€	Europe		Etats-Unis	TOTAL
	France	(Hors France)		
Ventes de DM-DIV	940	45		985
Prestations de services	0	5	108	114
Subvention	106			106
TOTAL	1 046	50	108	1 205

23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers		168	1 764
Produits financiers de participation	(a)	0	1 126
Autres intérêts et produits assimilés	(b)	82	431
Différences positives de change		8	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Produits financiers de participation		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		78	207
Charges financières		1 155	1 898
Dotations financières aux amortissements et provisions	(c)	374	551
Différences négatives de change		6	1
Intérêts et charges assimilés	(d)	775	1 346
Total		(987)	(133)

- (a) Les Produits financiers de participation incluent le dividende annuel payé à Eurobio Scientific par sa filiale Eurobio-Ingen. Aucun dividende n'a été versé en 2018.
- (b) Les produits d'intérêts sont comptabilisés du fait de l'avance en compte courant consentie par Eurobio Scientific à sa filiale américaine Genbio R&D et des comptes à terme clôturés au cours de l'exercice. Mi-2018 Eurobio Scientific et sa filiale ont procédé à la compensation partielle des dettes réciproques de l'une envers l'autre.
- (c) Le montant comprend essentiellement la dotation de la provision pour perte de change latente au 31 décembre 2018 et la provision pour dépréciation de la créance rattachée à la filiale américaine.
- (d) Les charges d'intérêts s'élèvent à K€ 523 dont les intérêts de l'emprunt obligataire Harbert pour K€ 485 au 31 décembre 2018 contre K€ 443 au titre de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2018, les charges financières liées aux OCABSA s'élèvent à K€ 252 et comprennent la provision pour le remboursement anticipé qui est intervenu en janvier 2019 (cf. note 31).

24. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges exceptionnelles	(660)	(2 970)
Produits exceptionnels	-	170
Résultat Exceptionnel	(660)	(2 800)

Les charges exceptionnelles correspondent principalement pour K€ 311 aux départs de collaborateurs de Eurobio Scientific et pour 333K€ aux amortissements dérogatoires (dont 144K€ au titre de l'exercice 2017) des frais d'acquisition de Capforce Plus par Eurobio Scientific.

25. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le produit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2018 représente un montant de 1 371 K€ composé de 198 K€ de Crédit Impôt Recherche et de 1 173 K€ de produit d'intégration fiscale.

La Société a signé une convention d'intégration fiscale sur l'exercice avec l'entité Eurobio-Ingen S.A. prenant effet au 1er janvier 2013 dont elle est la tête de groupe, les principales modalités de cette convention sont :

- Les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont déterminées comme si ces sociétés n'étaient pas membre du groupe intégré,

- Les économies d'impôt constatées au niveau du groupe intégré à raison des déficits fiscaux transmis par les filiales et des corrections réalisées pour la détermination du résultat d'ensemble, sont conservées chez la société mère.
- La société mère enregistre directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée par les filiales bénéficiaires.

La société a comptabilisé un produit d'impôt de 1173 K€ relatif à l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale. En l'absence de cette convention d'intégration, l'impôt théorique de la Société aurait été nul.

La loi de finances pour 2004 stipule que les déficits ordinaires restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2004 sont reportables sans limitation de durée.

Compte-tenu du produit d'intégration fiscale, du crédit d'impôt recherche et du déficit de la filiale Dendritics absorbée le 1^{er} janvier 2019 avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2018, le résultat fiscal pour l'exercice 2018 est une perte de 3.069 K€ soit, au 31 décembre 2018, un cumul des déficits reportables qui s'élève à K€ 142.337.

26. TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES ET PARTIES LIEES

Le montant de l'avance consenti par Eurobio Scientific à sa filiale Genbio R&D s'élève à K€ 5 226 au 31 décembre 2018 et est comptabilisée à l'actif du bilan en immobilisations financières. L'avance vis-à-vis de cette même filiale Genbio R&D fait l'objet d'une provision pour dépréciation de K€ 5 054 au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé une dette de K€ 956 et une créance de K€ 784 vis-à-vis de Genbio R&D, une dette de K€ 2 972 vis-à-vis de sa filiale Eurobio-InGen, une créance de K€ 9 vis-à-vis de sa filiale Dendritics et une créance K€ 527 vis-à-vis de Capforce Plus.

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à K€ 963 au cours de l'exercice 2018, contre K€ 811 en 2017. Une somme de K€ 45 a été provisionnée dans les comptes 2018 au titre des jetons de présence de l'année 2018 pour les membres du Conseil de Surveillance, contre K€ 45 l'année précédente.

27. EFFECTIFS

L'effectif moyen de Eurobio Scientific s'élève respectivement sur les exercices 2018 et 2017 à 9 et 20 personnes.

28. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2018 est présentée dans les tableaux suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Obligations en matière de locations simples	(a)	55	23	33	-
<i>Locations immobilières</i>					
<i>Locations de véhicules</i>		55	23	33	-
<i>Location de photocopieurs</i>					
Total		55	23	33	-
Engagements donnés Crédit bail donnés	valeur des biens	montant des loyers afférents à l'exercice	montant cumulé des loyers des exercices antécédents	dotations aux amortissements*	montant cumulé des amortissements au titres des précédents exercices*
Scanner Agilent	200	17	169	20	180

* Dans le cas où les biens auraient été acquis par l'entité

- (a) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules, de location immobilière, et de location de photocopieurs.

En complément de ces engagements, certains actifs d'Eurobio Scientific (et de sa filiale Eurobio-Ingen) incluant, entre autres, certains brevets, certains comptes bancaires, et le fonds de commerce d'Ingen, ont été nantis en faveur de Harbert dans le cadre de l'emprunt de K€ 6 000.

29. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient à hauteur de 100% :

- La société Genbio R&D (anciennement Exonhit Inc), localisée au 15222 Avenue of Science, Suite A - San Diego - CA 92128, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2018, la société Genbio R&D a réalisé une perte de KUSD 238. Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KUSD (5.858). Le montant des titres détenus est de K€ 6 262 en valeur brute, intégralement dépréciés.
- La société Eurobio-Ingen S.A, 17 Avenue du Parc, 91380 Chilly-Mazarin, France. Au titre de l'exercice 2018, la société a réalisé un bénéfice de K€ 1 763. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 6 240 au 31 décembre 2018 et son chiffre d'affaires à K€ 46 421. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 11 600.
- La société Gamma S.A., 17-19 voie de l'air pur 4052 Beaufays, Belgique. Au titre de l'exercice 2018, la société a réalisé un bénéfice de K€ 78. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 322 au 31 décembre 2018 et son chiffre d'affaires à K€ 407. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 305.
- La société Capforce Plus., 7 avenue de Scandinavie 91940 Les Ulis. Au titre de l'exercice 2018, la société a réalisé un bénéfice de K€ 256. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 28.662 au 31 décembre 2018. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 29.858.
- La société Dendritics SAS, 60 avenue Rockefeller, 69008 Lyon, France. Au titre de l'exercice 2018, la société a réalisé une perte de K€ 943. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ (834) au 31 décembre 2018 et son chiffre d'affaires à K€ 233. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 50.

30. ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement n°2016-08 de l'Autorité des Normes Comptables).

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la maison mère Eurobio Scientific et de ses filiales : Eurobio-Ingen, Capforce Plus, Eurobio et Dendritics en France, Gamma en Belgique et Capforce USA, Genbio et Genbio R&D aux Etats Unis.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 1er janvier 2019, les filiales Eurobio-Ingen et Dendritics ont fusionné avec Eurobio Scientific. Cette fusion qui est sans impact a été effectuée par transmission universelle des patrimoines d'Eurobio-Ingen et de Dendritics à Eurobio Scientific. Eurobio-Ingen et Dendritics ont été dissoutes à la suite de cette fusion.

Le 4 janvier 2019, Eurobio Scientific a remboursé par anticipation l'emprunt obligataire convertible en action venant à échéance le 17 juin 2019. Le reliquat des obligations convertibles a été remboursé en numéraire pour un montant total d'environ 1,15 millions d'euros, comprenant les intérêts courus. A la suite de cette opération, il ne reste plus d'obligation convertible en actions Eurobio Scientific.

Le 28 février 2019, Eurobio Scientific a réalisé une augmentation de capital par émission d'un million d'actions nouvelles. Cette opération a permis de renforcer les fonds propres de la Société de 3 millions d'euros et de faire rentrer au capital de nouveaux fonds institutionnels. Le prix retenu pour l'opération était de 3 euros par action soit une décote de 16,67% par rapport au cours de clôture de la séance de bourse du 27 février 2019, en conformité avec la 12ème résolution approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2018.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale de la société Eurobio Scientific,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurobio Scientific relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les « Principes, règles et méthodes comptables » relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.13 « Produits d'exploitation ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des informations visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia